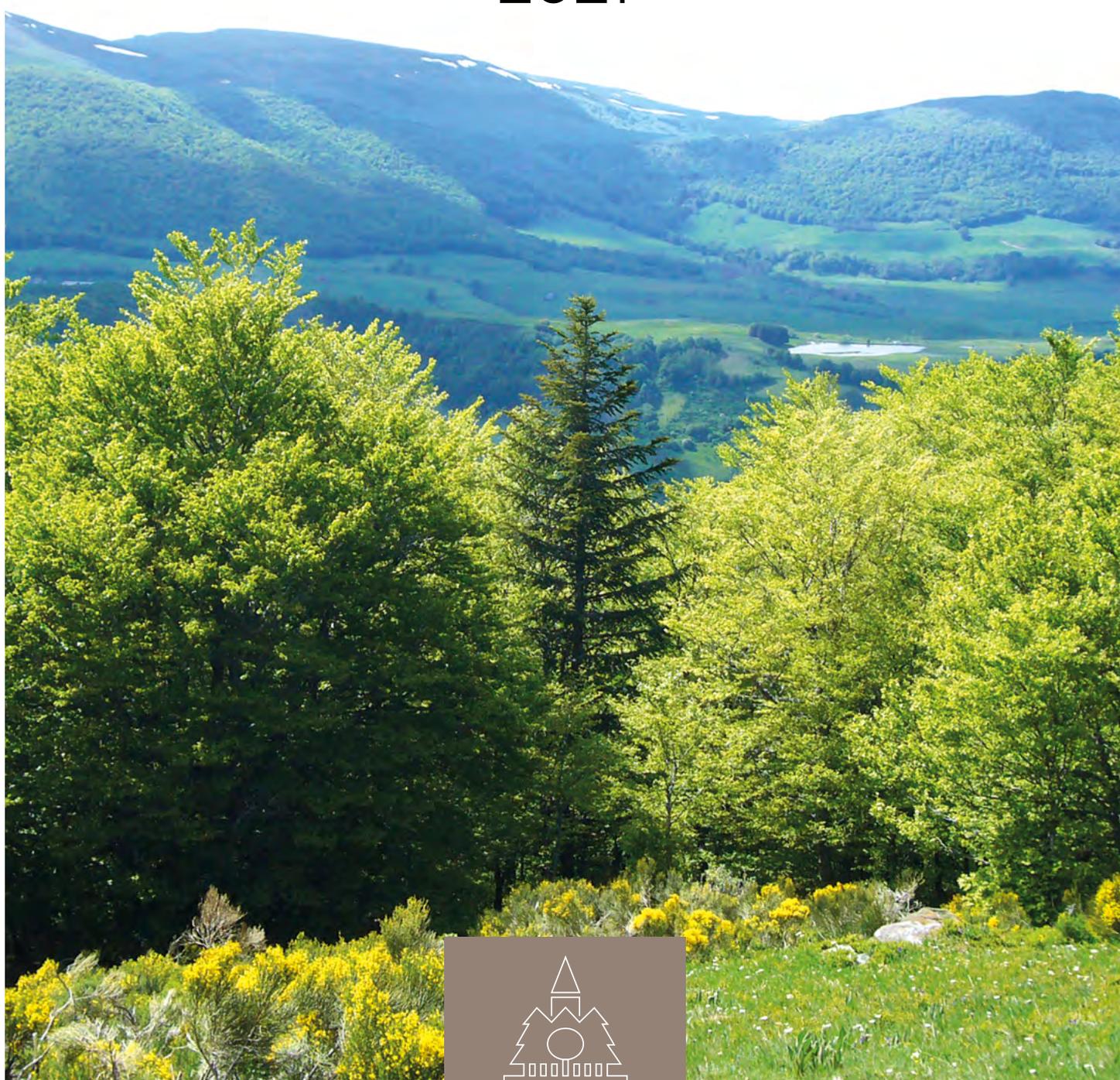


Fédération nationale des Communes forestières

Rapport d'activités

2021



Communes forestières
Fédération nationale

Sommaire

La Fédération nationale des Communes forestières	06
Nos engagements	12
Nos partenariats	19
Les programmes portés par la Fédération	24
La formation, un atout majeur au service des élus	34
La communication au service du développement des Communes forestières	37
L'actualité en région	40
L'actualité en Europe	52
L'actualité à l'international	56
Administration	58
L'équipe nationale	59
Le budget	60
Le Bureau 2020-2026	61
Le Conseil d'administration 2020-2026	64
Le réseau	66





Édito



Dominique JARLIER
Président de la Fédération nationale
des Communes forestières

Chers amis, chers collègues,

L'année 2021 aura été dense, ponctuée par des travaux intenses dans lesquels les élus ont révélé toute leur ténacité et leur implication. Elle aura été marquée par un combat gagné, mais qui malheureusement se répète : l'État demandant une contribution supplémentaire de près de 30 millions d'euros aux Communes forestières pour équilibrer le budget de l'ONF.

Grâce à la mobilisation de toutes les communes, d'associations d'élus qui nous sont proches, de parlementaires, nous avons pu, une fois de plus, faire changer d'avis le Gouvernement et annuler cette mesure incompréhensible. Cette annonce, vécue comme un soulagement, après 5 mois de mobilisation sans relâche, a été faite pendant le Salon des Maires et des Collectivités Locales par le Ministre lui-même, Julien DENORMANDIE et confirmée par le président de la République, Emmanuel MACRON, lors de son discours au Congrès des Maires.

Nous restons vigilants sur les prochaines batailles à mener. Celle pour adapter les forêts au changement climatique s'avère rude et les dommages collatéraux sont déjà visibles. Mais les élus sont sur tous les fronts et agissent déjà sur leurs territoires. Les nombreux outils développés par nos Unions Régionales dont ce rapport d'activités fait état, la force de notre réseau, les formations mises en place pour les élus et la communication qui leur est faite, prouvent que les Communes forestières font preuve d'innovation pour répondre à ces défis et pour trouver des solutions.

Les Assises de la forêt et du bois que j'avais souhaité pendant l'été, ont pu se mettre en place à la fin de l'année 2021. Dans des temps records, les acteurs de la filière forêt-bois, ont pu se concerter et apporter des réponses opérationnelles pour penser la forêt française de demain. Cette vision partagée indispensable laisse entrevoir des solutions possibles qui nécessitent aujourd'hui la mise en place de réalisations concrètes.



Alain LESTURGEZ
Directeur général
de la Fédération nationale
des Communes forestières

Mesdames, Messieurs les élus,

Comme en 2020, l'année a été marquée par la succession de mesures restreignant fortement nos déplacements et nos rencontres physiques. Pourtant, cela n'a pas ralenti notre activité et nous avons encore su trouver les moyens de poursuivre nos programmes et répondre aux besoins de nos adhérents. Un seul Conseil d'administration fédéral a pu s'organiser en présentiel. Il s'est tenu à Clermont-Ferrand et a permis de mettre en place l'ensemble des délégations auxquelles doit répondre la Fédération. Ce Conseil d'administration s'est tenu dans un contexte de tension à la suite des décisions gouvernementales évoquées précédemment.

L'équipe nationale a, dans ce contexte de pandémie, su trouver les moyens d'assurer ses missions au cours de l'année et vous pourrez le mesurer tout au long de ce rapport d'activités. Adaptabilité et résilience sont devenues des maîtres-mots de la Fédération, tant au niveau des élus que des salariés.

2021 aura permis de finaliser les nominations dans les instances fédérales et d'entamer la nouvelle mandature avec une part importante de renouvellement du Conseil d'administration et du Bureau fédéral. Une série de formations a été mise en place pour ces nouveaux administrateurs afin qu'ils prennent connaissance des positionnements politiques pris par leurs prédécesseurs.

L'année 2021 aura aussi permis de se retrouver sur le stand de la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) au Salon des Maires et des Collectivités Locales. Ce temps a démontré ce besoin de se réunir simplement pour la convivialité qui nous a tant manqué depuis deux ans.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activités qui témoigne de notre volonté de défendre les intérêts des Communes forestières, propriétaires ou pas d'un patrimoine forestier, ainsi que de notre capacité d'innovation.

La Fédération nationale des Communes forestières

Rassembler, associer et concerter, représenter nos pluralités, les Communes forestières sont connectées. Elles partagent leurs expertises et leurs expérimentations réussies, travaillent en partenariat et en réseau, s'adaptent et agissent concrètement au cœur des territoires, en faveur des projets des élus.

La force de notre réseau

La Fédération nationale des Communes forestières représente les **Communes et Collectivités forestières** :

Les **15 000 collectivités propriétaires de forêts** et toutes celles impliquées dans la valorisation de la forêt et de la filière forêt-bois.



Des élus engagés

Près de :

6000

 Collectivités adhérentes

représentant

70%



de la surface de la forêt communale



55 Associations départementales ou interdépartementales

avec :

 **800**

élus administrateurs dans les territoires

Un réseau de près de 90 salariés

72



présidents ou délégués au Conseil d'administration

8

 Unions Régionales

 **+1**
Réseau d'élus en Île-de-France

 **Des élus référents** forêt-bois dans chaque département et région



Associations de massifs

Un engagement à l'international

 Territoires et forêts solidaires (COFOR-International)

Fédération Européenne des Communes forestières (FECOF)

Coopération France Québec

Des valeurs fortes

Les collectivités territoriales représentées par les élus défendent :

- La protection de la biodiversité dans le cadre d'une gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques dans l'intérêt général.
- La contribution de la forêt à la protection de l'ENVIRONNEMENT et à la prévention des risques.
- Leur soutien à la filière forêt-bois et à une ÉCONOMIE de proximité.
- Leur attachement aux apports SOCIÉTAUX de la forêt.
- L'espace forestier comme une partie intégrante de l'aménagement du territoire.
- La nécessité de transmettre un patrimoine forestier aux générations futures.



Les élus intègrent tous ces enjeux dans les politiques territoriales qu'ils portent, tout en tenant compte de l'urgence climatique et de l'évolution des attentes sociétales.

Nos champs d'intervention

La Fédération nationale représente les intérêts des collectivités pour le secteur forêt-bois, auprès de toutes les instances : européennes, nationale, régionales et locales en portant la voix des territoires forestiers dans l'élaboration des politiques publiques et la structuration de la filière forêt-bois.

La Fédération initie et met en œuvre des programmes innovants dans les territoires, forme et informe les élus.

Renouvellement des instances statutaires en pleine crise COVID-19

Au cours de l'année 2021, la Fédération a tiré les enseignements des conséquences de la crise de la COVID-19 sur le fonctionnement régulier de ses instances.

Pour intégrer les nouveaux modes de réunions et les outils de vote à distance, la Fédération a adapté ses statuts à la visioconférence et au vote électronique. Ainsi l'Assemblée générale ordinaire a pu se tenir tardivement mais en visioconférence le 17 décembre 2021, après avoir finalement renoncé à réunir les adhérents en présentiel.



Un Conseil d'administration
70 membres

Le Conseil d'administration de la Fédération est composé de tous les présidents d'associations départementales et d'Unions Régionales des Communes forestières ou leurs délégués ainsi qu'une liste de membres complémentaires.

Le Conseil d'administration s'est réuni 3 fois en 2021 :

- Les 17 et 18 février en visioconférence
- Les 24 et 25 juin en présentiel à Clermont-Ferrand
- Le 20 octobre en visioconférence



Un Bureau national
21 membres

Le Bureau de la Fédération s'est réuni 10 fois en visioconférence : les 13 janvier, 17 mars, 21 avril, 6 mai, 20 mai, 3 juin, 17 juin, 7 juillet, 22 juillet et le 22 septembre en présentiel.



Des élus référents

Pour conforter cette organisation territoriale et politique, en appui des 800 élus administrateurs, les Unions Régionales ont mis en place des élus « référents forêt-territoire » : un binôme composé d'un élu et d'un chargé de mission des Communes forestières.

IFFC – Institut de Formation Forestière Communale

Organisme support de la Fédération en matière de formation et de développement, l'IFFC pilote des programmes nationaux :

- / Politiques forestières territoriales
- / Bois construction
- / Plan d'Approvisionnement Territorial...

Il accompagne les programmes régionaux par un soutien financier aux Unions Régionales des Communes forestières.

Un travail collaboratif

La force de nos délégations

2021 est l'année de l'activation des groupes de travail internes et externes de la FNCOFOR. **Plus de 50 délégations** ont ainsi été mises en œuvre par les administrateurs du Conseil d'administration qui peuvent compter sur **des élus référents** ainsi que sur **l'expertise des salariés** du réseau des Communes forestières.



COMITÉS

national formation, politiques forestières territoriales



GROUPES DE TRAVAIL

aménités, biodiversité, bois construction, bois-énergie, inter-massifs, foncier/desserte, plan local forestier, liens urbains/rural, relations forêt/société, sylvopastoralisme



COMMISSIONS

chasse, communication, risques

..... DÉLÉGATIONS AU SEIN DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIÈRES

..... REPRÉSENTATIONS EXTÉRIEURES AU TITRE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIÈRES :

/ Association nationale des Élus de la Montagne (ANEM) : Comité directeur

/ Chambres d'agriculture France : Conseil national Orientation Valorisation bois et territoire

/ Bois de France : Conseil d'administration

/ Comité Interprofessionnel du Bois - Énergie (CIBE) : Conseil d'administration

/ Comité national biodiversité

/ Comité stratégique de la filière bois : DEFI 3 « Sécurisation de l'approvisionnement », DEFI 4 « Construction »

/ Conseil national de la Montagne

/ Conseil supérieur de la Forêt et du bois : Plénière ; Forêt, Bois et Territoires ; Suivi du programme national (PNFB) et régional (PRFB) de la forêt et du bois ; Gestion durable des forêts ; Europe et International

/ Coopération France Québec

/ Entente interdépartementale

/ France Bois Forêt : Bureau, Conseil d'administration, Assemblée générale

/ France Douglas : Conseil d'administration

/ French Timber : Bureau

/ Institut national de l'information Géographique et Forestière (IGN) : Comité de filière

/ Office national des forêts (ONF) : Conseil d'administration, Comité d'audit, Comité consultatif de la forêt communale, Commission nationale de la forêt communale, Comité des ventes, Comité consultatif des forêts d'outre-mer, Conseil surveillance ONF Énergie bois, Conseil national forêt d'exception

/ PEFC : Bureau, Conseil d'administration, Assemblée générale

/ Réseau rural national

/ Territoire et forêt solidaire COFOR international

Le Comité de coordination

Composé de la Direction nationale, des directeurs d'Unions Régionales et d'un élu référent, Jacques HUBERT, le comité de coordination :

Co-construit et met en œuvre les programmes politiques adoptés par les élus.

Assure une veille des questions forestières à la fois techniques et territoriales.

Est l'organe majeur de retours et transferts d'expériences dans le réseau

Mutualise les informations administratives et budgétaires.

En 2021, il s'est réuni à **6 reprises** pour traiter notamment du Plan de relance, de la stratégie Aires protégées, des programmes de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Le Comité a également préparé des dossiers pour les réunions du Bureau fédéral sur la question de l'éolien et du photovoltaïque en forêt, de la relation forêt et société. Ce Comité a également travaillé sur les prochaines Rencontres nationales des territoires forestiers et sur la formation des administrateurs.



Nos engagements

Mobilisée pour défendre les intérêts des Communes forestières, la Fédération a mené un combat sans relâche en 2021 pour faire annuler une décision incompréhensible du gouvernement : la demande d'une contribution supplémentaire de près de 30 millions d'euros aux Communes forestières pour équilibrer le budget de l'ONF.

Retrouvez le détail de ce contrat page 14.

L'année aura aussi été marquée par la mise en place des Assises de la forêt et du bois durant lesquelles les élus se sont fortement impliqués.

Contre la fuite des grumes de chênes, le Label UE

La FNCOFOR a participé à plusieurs réunions interprofessionnelles sur la crise d'approvisionnement du chêne, en présence du ministre de l'Agriculture. **L'occasion de rappeler sa position en faveur du label UE qu'elle a contribué à construire.**

Il y a 5 ans, avec l'appui de l'État et de la Fédération Nationale du Bois (FNB), la FNCOFOR a soutenu le label Chêne Union européenne.



Avec ce label, les grumes de chênes doivent être transformées une première fois dans l'Union européenne.

Cette mesure fait appel aux acteurs de la relation commerciale : le vendeur et l'acheteur.

En forêt publique, les acheteurs qui adhèrent à la charte « Transformation UE » se voient ainsi réserver un accès privilégié à la ressource. Si cette adhésion relève du volontariat, elle permet néanmoins d'agir et de ne pas laisser partir la ressource sans retombées territoriales.

Plan de relance : le maintien des interventions sur la règle de minimis

Dans le Plan de relance, l'État a dédié 150 M€ pour aider les propriétaires forestiers à renouveler leurs forêts et garantir la résilience des écosystèmes forestiers, dans le contexte du changement climatique.

Une commune propriétaire bénéficiant du régime forestier et ayant un document de gestion durable, peut donner mission, dans le cadre d'une prestation, à l'ONF, opérateur dont le projet global a été retenu par l'État, pour reconstituer les peuplements forestiers.

SOIT :

par plantations et enrichissements selon un barème national

SOIT :

par travaux de mélanges d'essences sur présentation de devis et production de factures



Objectif
Améliorer, Adapter
ou Reconstituer

45 000 ha
de forêts avec **50 millions d'arbres**

Or, l'aide de l'État bénéficie aux propriétaires forestiers publics ou à leurs groupements **mais dans la limite du plafond de minimis appliqué aux entreprises, fixé à 200 000 € sur les 3 derniers exercices fiscaux.**

La Fédération nationale des Communes forestières et son réseau sont intervenus pour demander la levée de ce plafond, auprès des services de la Commission européenne dans le cadre des régimes d'aides notifiées.

Le contrat État-ONF au cœur des débats

Début d'année 2021

La FNCOFOR avait obtenu d'être associée aux travaux relatifs au COP entre l'État et l'ONF, dans un objectif de cohérence avec sa propre Convention FNCOFOR-ONF.

Un groupe de travail dédié, composé des élus du Conseil d'administration avait été constitué pour travailler sur l'écriture de la convention FNCOFOR-ONF qui devait être présentée au Conseil d'administration FNCOFOR de juin 2021.

2021

11 Mars

10 Juin

S'est tenu le **Conseil d'administration de l'Office National des Forêts (ONF)** auquel participaient le Président et les élus délégués de la FNCOFOR. Le Directeur général de l'ONF a présenté le plan stratégique de l'établissement sans que le COP État-ONF ni la convention FNCOFOR-ONF ne soient finalisés.

Le président JARLIER et les élus de la FNCOFOR avaient formulé plusieurs remarques :

- Le budget 2021 n'était pas à l'équilibre, même en intégrant la dotation du Plan de relance et divers financements de l'État.
- L'ONF signalait de multiples, voire d'innombrables conventions de partenariats, sans évaluation réelle et sérieuse de leurs incidences économiques avec des personnels affectés à d'autres missions que celles de leur cœur de métier : la gestion forestière.

La création d'un Comité d'audit financier a été annoncée mais n'a pas pu se mettre en place au cours de l'année 2021. Sa composition a été finalisée en janvier 2022.

À l'occasion d'une réunion, le **10 juin 2021**, organisée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le Ministère de la Transition écologique, le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales avec Dominique JARLIER, l'État a **annoncé sa volonté de demander aux Communes forestières une contribution supplémentaire de près de 30 millions d'euros pour équilibrer le budget de l'ONF en plus d'une suppression de 500 postes à l'ONF.**

24 & 25 Juin

Pendant le **Conseil d'administration** de la FNCOFOR à Clermont-Ferrand, les élus ont été unanimes sur leur **refus catégorique de payer plus pour avoir moins**. Révoltés par ces annonces inacceptables, les élus ont alors dû, comme en 2014, se mobiliser contre la décision du gouvernement.

Ils ont pris des mesures immédiates en suspendant l'écriture de la convention ONF-FNCOFOR et en arrêtant les consultations relatives au projet stratégique de l'ONF aux niveaux national et régional.

En lien avec l'Association des Maires de France (AMF), la FNCOFOR a également envoyé, à toutes les communes de France une motion contre cette mesure.

2021

2 Juillet

Malgré cela, le Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) État-ONF a été validé **lors du Conseil d'administration de l'ONF du 2 juillet**. En dépit de l'opposition des Communes forestières et de toutes les parties prenantes (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées), l'État s'est entêté en validant seul son propre contrat.

17 Novembre

5 mois de combat auront été nécessaires pour que l'État revienne sur ces mesures et abandonne cette contribution supplémentaire de 30 millions d'euros.

Un retournement de situation qui a pu avoir lieu grâce à la mobilisation de toutes les communes, l'envoi de milliers de motions, le soutien des parlementaires et d'associations d'élus (AMF, AMRF, ANEM...)



Cette annonce a été faite le **17 novembre 2021** par Julien DENORMANDIE, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, sur le stand de la FNCOFOR à l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités Locales. Elle a également été reprise le **18 novembre** par le président de la République, Emmanuel MACRON, lors de son discours au Congrès des Maires.

Un engagement : le développement de la contractualisation

Dans le même temps, les Communes forestières ont décidé d'accroître la contractualisation.

Un développement qui requiert de véritables moyens :

- Une participation active de l'État dans la démarche.
- Une gouvernance FNCOFOR/ONF équilibrée.
- La mise en place d'un outil statistique en temps réel sur l'actualisation des prix.
- Une réflexion sérieuse sur la mise en place d'un fonds d'amorçage afin d'écartier les risques budgétaires réels ou réglementaires.
- Des moyens humains à la Fédération.

Tous ces besoins argumentés ont été transmis au cabinet du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour qu'un plan d'actions puisse être mis en place pour les années à venir.



S'abonner : fncofor.fr/s-abonner-17.php



RETROUVEZ TOUT LE DÉTAIL DE CES ÉVÈNEMENTS DANS NOTRE REVUE N°71

Une nouvelle stratégie nationale pour les aires protégées

2021 11 Janvier

Le Gouvernement a publié la nouvelle stratégie nationale pour les aires protégées 2030, accompagnée d'un plan d'actions qui sera renouvelé tous les 3 ans. **La définition du statut de « protection forte »** (10 % au sein des 30 % de la superficie terrestre métropolitaine sous protection, à l'horizon 2030) **a été arrêtée**. Les cœurs des parcs nationaux, les réserves naturelles, ainsi que les réserves biologiques sont déjà considérés comme des zones sous protection forte. En 2021, le Ministère de la Transition écologique a souhaité étudier d'autres outils de maîtrise foncière pour les inscrire au sein de cette stratégie. Les forêts publiques ont ainsi « un rôle central à jouer pour assurer la connectivité du réseau d'aires protégées ». En 2022, 10 % des forêts domaniales seront sous protection forte.

Pour la forêt communale, le Ministère a souhaité définir un objectif spécifique de protection forte, ainsi que les modalités de gestion et les moyens pour y parvenir. Ces réflexions ont fait l'objet de consultations sur les territoires auprès des élus et propriétaires qui aboutiront à des plans d'actions territoriaux pilotés en régions.

Les Communes forestières se sont saisies du dossier pour que leurs élus soient associés à l'identification des aires et au processus de gouvernance de ces espaces.

Participation à la révision du référentiel FSC France

17 Novembre

Le Bureau de la Fédération nationale a décidé de participer au groupe de travail relatif à la **révision partielle du référentiel FSC France**. Les objectifs pour les Communes forestières étaient d'apporter leur expertise d'élus et contribuer à l'adaptation des sylvicultures face aux changements climatiques et à la préservation de la biodiversité. Toutefois, la FNCOFOR plaide pour que les communes n'aient pas à payer deux certifications. Celles-ci restant libres de choisir. Si les Communes forestières soutiennent la certification PEFC, elles ne peuvent ignorer l'implantation de FSC en France.

Transition bas carbone : la filière bois au cœur de la stratégie

19 Avril

La FNCOFOR était invitée à assister à la signature d'un avenant au Contrat stratégique de la filière (CSF) bois par les ministres de l'Agriculture, du Logement et de l'Économie, aux côtés du président du Comité du CSF.

Ce contrat, actualisé en cohérence avec le Plan France Relance affirme 3 objectifs.

- 1** L'optimisation du puits de carbone du secteur forêt-bois au service des transitions écologiques et bas carbone.
- 2** Une mobilisation renforcée de la filière et de l'État en faveur de la **souveraineté industrielle de la France**, en cohérence avec le potentiel forestier national.
- 3** Une coopération des filières pour **renforcer les compétences et optimiser la création d'emplois** du secteur forêt-bois, notamment en milieu rural.

Ces objectifs partagés et déjà portés par les Communes forestières dans les territoires, se sont inscrits **en cohérence avec la nouvelle réglementation environnementale pour les bâtiments neufs (RE2020) et le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour le développement de produits bois et de systèmes constructifs bois innovants.**

La RE 2020 est une réglementation (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022) visant à réduire l'empreinte carbone du secteur du bâtiment en favorisant l'utilisation des matériaux biosourcés comme le bois dans les constructions.



Rapport financier de l'impact des scolytes sur le budget des Communes

Le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) et l'inspection générale de l'administration (IGA) ont été chargés **d'analyser l'impact financier et économique de la crise des scolytes sur le budget des Communes forestières de l'Est de la France**. Une satisfaction pour les Communes forestières qui avaient saisi le gouvernement sur cette question.

En effet, depuis 2018, des épisodes de sécheresse avaient affaibli les arbres et favorisé le développement d'insectes ravageurs, dont le scolyte.

Les Communes forestières des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est avaient été contraintes à des coupes sanitaires ou des révisions des plans de gestion de leurs forêts dans le contexte de fortes perturbations du marché du bois.

Cette évaluation a été faite pour identifier :



Le besoin éventuel d'un soutien au-delà des dispositifs existants pour reconstituer et adapter ces forêts.



Les pistes pour l'élaboration d'un plan d'adaptation à court et moyen terme pour les territoires concernés.

Suite à ce rapport, une aide d'un million d'euros a été votée dans le projet de loi de finance 2022 (article 194 de la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022) en soutien exceptionnel aux Communes forestières en difficulté. Les Préfets des départements concernés ont précisé en 2022 les conditions d'attribution et les modalités de répartition du dispositif. La mesure sera reconduite en 2023. La Direction générale des Collectivités locales (DGCL) associera la FNCOFOR pour l'analyse de la répartition de la première enveloppe et les décisions d'attribution de la seconde.

Dans la loi de finance rectificative de 2021, une aide de 10 millions d'euros avait été votée pour aider les communes ne disposant pas de moyens nécessaires pour financer les opérations préalables au reboisement des parcelles, afin de privilégier des espèces plus résistantes. Ces 10 millions devaient être fléchés dans le cadre du Plan de relance vers les Communes forestières. Mais malgré de multiples relances, cette ligne budgétaire n'a, à ce jour, pas été mise en œuvre.



LIRE LE RAPPORT PUBLIÉ EN JUIN 2021

Congrès de l'ANEM



2021

Octobre

Lors du Congrès de l'Association des élus de la Montagne (ANEM), de nombreux élus de la Fédération ont placé la forêt et le bois au cœur de plusieurs débats. Dominique JARLIER est intervenu lors d'une table ronde et a réagi en rapport avec les propositions du groupe forêt de l'ANEM, piloté par Michel CASTAN, président de l'Union Régionale des Communes forestières de Nouvelle-Aquitaine.

Il a ainsi rappelé tout l'intérêt des filières territorialisées en montagne et l'importance des outils développés par notre réseau, dont les marques de certification et l'indice d'Analyse des Retombées Territoriales pour la valorisation de l'utilisation du bois local dans les projets de construction. (voir page 25 - Programme bois construction)

Nos partenariats

La Fédération nationale des Communes forestières cherche sans cesse à être dans une dynamique d'innovation. Celle-ci ne peut se construire qu'avec la collaboration et la concertation de tous les membres de la filière forêt-bois et des acteurs des territoires. Ces interactions et analyses partagées permettent de réfléchir et de penser aux solutions pour l'avenir des forêts.

Les Assises de la forêt et du bois

19 Octobre

Les Assises de la forêt et du bois ont été lancées le **19 octobre 2021**, suite à l'engagement du Premier ministre en juillet 2021, par Julien DENORMANDIE, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Emmanuelle WARGON, ministre déléguée en charge du Logement, Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre déléguée en charge de l'Industrie et Bérangère ABBA, secrétaire d'État en charge de la Biodiversité.

Quatre groupes de travail thématiques se sont réunis d'octobre 2021 à janvier 2022 avec un objectif commun : penser la forêt française de demain et répondre aux défis auxquels elle est confrontée à partir d'une vision partagée de l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois en apportant des réponses concrètes et opérationnelles.

LES QUATRE THÉMATIQUES DES ASSISES :

- 1** Garantir le rôle de la forêt et du bois dans l'atteinte des objectifs de neutralité carbone.
- 2** Renforcer la résilience des forêts et des écosystèmes forestiers, préserver la biodiversité et valoriser les services rendus par les forêts.
- 3** Renforcer les capacités de valorisation de la ressource nationale par un tissu industriel français diversifié et compétitif.
- 4** Rénover le cadre de concertation territoriale entre propriétaires forestiers et parties prenantes sur la gestion des forêts.

Cette concertation a été très productive dans des temps records grâce à la participation de nombreux élus du CA de la FNCOFOR et d'associations départementales des Communes forestières, des salariés des Unions Régionales, de l'équipe nationale ainsi que de l'ensemble des maillons de la filière : scientifiques, chercheurs, associations, propriétaires privés, opérateurs... **La FNCOFOR a ainsi soumis quatorze fiches de propositions et deux contributions plus générales.** La Fédération a contribué à partager sa vision de la gestion forestière et de sa multifonctionnalité par l'élaboration de ces fiches en menant, parallèlement, un travail avec l'interprofession nationale France Bois Forêt pour prioriser des actions filières. Elle a souhaité réaffirmer la légitimité de l'élu et capitaliser sur le maillage et les structurations mis en place depuis longtemps par les Communes forestières tels que les **stratégies locales de développement forestier**, le plan local forestier.



France Bois Forêt

La Fédération nationale des Communes forestières est membre de l'interprofession France Bois Forêt (FBF) qui regroupe 24 grandes organisations professionnelles de la filière forêt-bois française.

FBF collecte auprès des entreprises de la filière et des propriétaires forestiers la **Contribution Interprofessionnelle Obligatoire** dite **CVO**. Cette contribution cofinance des actions collectives de promotion, de communication et de valorisation de la forêt française notamment à travers les différents usages du matériau bois.

Plusieurs programmes portés par la FNCOFOR sont soutenus grâce à la CVO (voir page 33).



Fondation France Bois Forêt : La valorisation du bois dans les projets de restauration du patrimoine

Suite à l'incendie du 15 avril 2019 de la charpente de Notre-Dame de Paris, l'interprofession nationale France Bois Forêt a créé sa propre fondation. **La FNCOFOR, membre de France Bois Forêt, a coordonné, avec ses élus, l'identification des communes adhérentes en capacité de fournir gracieusement des chênes de France nécessaires à sa reconstruction.**

Sous l'égide de la Fondation de France, l'objectif est de financer la restauration du patrimoine bâti accessible au public, présentant un intérêt historique, artistique ou architectural et mettant en valeur le matériau bois issu de forêts françaises certifiées « gestion durable ». La FNCOFOR est membre du jury de sélection des dossiers.

Dalkia – Bois Énergie France



Signature de la convention FNCOFOR - Dalkia-Bois Energie France avec Dominique KIEFFER et Dominique JARLIER

Dans le cadre d'une convention de partenariat liant la Fédération nationale des Communes forestières et Dalkia - Bois Énergie France depuis plusieurs années, deux formations sur la thématique bois-énergie sont organisées tous les ans pour leurs équipes.

Réunissant des commerciaux ou des logisticiens de toute la France, ces formations dispensées par la Fédération visent à renforcer le sens de l'activité bois-énergie au regard de leurs différents métiers. En découvrant les différents rôles que jouent les élus des Communes forestières, les participants disposent d'éléments concrets pour mieux comprendre la contribution du bois-énergie au développement des territoires dans des logiques de circuits de proximité.



RENFORT Une passerelle entre le monde de l'agriculture et de la forêt

Dans le cadre du projet **RENFORT**, « Réseau National Forêt et Territoire », les Communes forestières et les Chambres d'agriculture sont organisées en binômes dans les régions afin d'accompagner les acteurs territoriaux dans la prise en compte des enjeux forestiers. Ce projet est cofinancé par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), le Ministère de l'Agriculture et le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER). D'une durée de 3 ans, ce programme d'envergure a atteint son plein développement en 2020.



Il aborde des sujets de terrain afin de construire des méthodologies transférables:

- Structuration de filières forêt-bois territorialisées en Occitanie.
- Guide technique sur le sylvopastoralisme en Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- Reconstruction de l'équilibre sylvo-cynégétique en Auvergne-Rhône-Alpes.
- Foncier forestier en Nouvelle-Aquitaine.
- Partage d'expériences de l'intégration des enjeux forestiers au développement rural par la Fédération nationale.
- Prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt dans les SCoT en Bourgogne Franche-Comté... sont autant de thématiques abordées.

Les livrables visent à approcher la multiplicité des acteurs et la complexité des situations pour installer des solutions pérennes dans les territoires. La plupart d'entre eux ont été finalisés dans le courant de l'année 2021 et de nombreux événements ou rendez-vous ont permis de communiquer abondamment sur les résultats de ce programme.

Programme S'ENTET

« S'Engager pour la Transition Écologique dans les Territoires »

Le programme de recherche S'EnTET est porté par l'Inra, AgroParisTech, le FCBA, FNE, le GIP Ecofor, l'Université de Lorraine, l'Université Panthéon-Sorbonne et la Fédération nationale des Communes forestières.

Il vise à **apporter des éclairages sur la manière dont les acteurs forestiers et non forestiers envisagent les orientations à donner à la gestion durable des espaces forestiers et aux usages des ressources bois.**

L'objectif étant d'apporter une meilleure compréhension des dynamiques de transition dans les territoires et envisager des éléments d'accompagnement des politiques publiques.

2021 aura été l'année majeure de déploiement des actions, outre la participation à l'envoi d'un second questionnaire à toutes les communes de France, la FNCOFOR a travaillé avec ses partenaires à l'analyse du format des stratégies territoriales de transition écologique, et du rôle des élus dans leur émergence et développement.

Une synthèse de recommandations sera portée à la connaissance du principal financeur, l'ADEME.



Fédération Nationale du Bois (FNB)

La FNB rassemble les exploitants forestiers, scieurs et industriels de la transformation du bois en France. Un partenariat s'exerce en continu à plusieurs niveaux essentiels pour la filière :



L'approvisionnement des entreprises, en responsabilité vis-à-vis du marché du bois.



La priorité au bois français dans les marchés portés par des structures publiques.



L'accord-cadre face à la crise scolytes pour favoriser la commercialisation, l'exploitation et l'enlèvement rapide des bois scolytés, via les contrats d'approvisionnement.



La consolidation du label transformation UE pour le chêne soutenu par la FNCOFOR. Appeler à une première transformation des grumes dans l'Union européenne avant toute exportation permet de préserver les emplois et une plus-value pour les territoires et les entreprises.



Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC)

PEFC certifie la gestion durable des forêts et rassemble autour d'une vision multifonctionnelle et équilibrée de la forêt dans 55 pays. Depuis 20 ans, PEFC France favorise l'équilibre entre les dimensions environnementales, sociétales et économiques de la forêt grâce à des garanties de pratiques durables et l'implication de 74 500 propriétaires forestiers et plus de 3 100 entreprises en France.

La FNCOFOR est membre de PEFC France, au sein du collège des propriétaires forestiers. Son Schéma de certification forestière est révisé tous les 5 ans dans une dynamique d'amélioration continue. Actuellement, le Schéma 2017-2022 est en vigueur. En 2021, de nombreuses réunions ont permis de réviser les standards français. La conclusion de ce travail est prévue pour début 2023. Jacques HUMBERT a été désigné pour représenter les Communes forestières au sein de PEFC.

Points de secours en forêt



25 min.
Délai moyen d'intervention des secours en milieu forestier

Pour réduire ce précieux délai et se donner toutes les chances de **sauver des vies**, la Fédération Nationale Entrepreneurs des Territoires, l'Union de la Coopération Forestière Française, la FNB, l'ONF et la FNCOFOR, soutenus par France Bois Forêt, avec la collaboration des pompiers et de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA), ont lancé ce projet opérationnel. Il a pour objectif la mise en place d'un maillage de points de secours en forêt **utile aux professionnels et au grand public.**

En 2021, une **application mobile gratuite** a été lancée : **Points de Rencontre des Secours en Forêt (PRSF).**

Grâce à des points pré-identifiés, facilement accessibles et partagés avec les services de secours, ceux-ci pourront intervenir plus rapidement sur le PRSF pour porter secours à la victime.

Le travail continue actuellement pour étendre le maillage de ces points sur toute la France.



Flashcode Google Play



Flashcode Apple Store

Autres partenariats

D'autres partenariats interviennent avec de nombreux organismes liés à la filière : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Comité Interprofessionnel du Bois-Énergie (CIBE), France Nature Environnement (FNE), France Forêts qui réunit les propriétaires publics et privés, Fédération nationale des SCOT, FCBA, France Bois Régions (FBR), Caisse des Dépôts, Journée internationale des forêts...

Les programmes portés par la Fédération

La Fédération nationale des Communes forestières innove depuis des années et développe des politiques forestières territoriales structurantes reposant sur une gestion multifonctionnelle de la forêt (Chartes forestières de territoire et leur Acte 2, Plans locaux forestiers...).

Par la force de son réseau et l'implication des élus et aménageurs du territoire, elle a aussi su développer des programmes visant à :

- Valoriser le rôle de l' élu comme médiateur du développement forestier,
- Favoriser l' utilisation du bois en circuit court (par la construction d' un bâtiment public, par l' alimentation d' une chaufferie bois...),
- Impliquer les plus jeunes sur ces sujets d' avenir,
- Analyser et approfondir de nombreuses thématiques telles que : le carbone forestier, le foncier forestier, le bois-énergie

Programmes développés avec le soutien de :



La construction en bois local pour le développement des territoires

Des salariés, experts des sujets Bois construction

Les Communes forestières sensibilisent, forment et accompagnent les élus des collectivités publiques afin d'intégrer du bois local pour leur projet de construction, réhabilitation et aménagement.

Cet accompagnement se fait en accord avec la volonté politique de la collectivité de :



Avec le programme « 100 constructions publiques en bois local », initié par la FNCOFOR sur la période de 2012-2017, les Communes forestières se sont dotées d'outils techniques et juridiques afin d'accompagner les collectivités à atteindre leurs objectifs politiques.

Le programme en quelques chiffres :

Plus de :

20
salariés exercent une mission Bois Construction

9
Réunions de réseau « Bois Construction »

Plus de :

360
projets accompagnés

Plus de :

30
projets livrés

2
Formations « Bois Construction » à destination des salariés

Plus de :

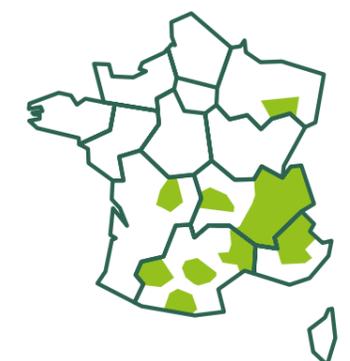
330
élus formés à la construction en bois local dans leurs territoires

15 BONIFICATIONS DE DETR CONDITIONNÉES À L'UTILISATION DE BOIS LOCAL : Ain | Ardèche | Drôme | Isère | Puy-de-Dôme | Savoie | Haute-Savoie | Vosges | Haute-Vienne | Ariège | Gard | Gers | Tarn | Alpes-de-Haute-Provence | Hautes-Alpes

1
site internet développé : art.fncofor.fr

Plus de :

4 500
élus sensibilisés à la construction en bois local



Encourager et s'engager à utiliser du bois local

Les élus des Communes forestières portent de nombreuses actions auprès des pouvoirs publics visant à **informer et soutenir les atouts du bois local dans la construction publique**. Cela conduit ces derniers à intégrer ces enjeux dans leurs politiques publiques et ainsi démultiplier les retombées territoriales.

Les pouvoirs publics peuvent par exemple mettre en œuvre des dispositifs incitatifs :

- Appel à projet en bois local
- Bonification des Dotations aux Equipements des Territoires Ruraux (DETR)
- Intégration des enjeux bois local dans les documents de planifications (PLU, SCOT, PCAET, etc.)

L'outil A.R.T. – Analyse des Retombées Territoriales

La Fédération nationale des Communes forestières a développé, en collaboration avec l'agence Biom Attitude, l'outil **A.R.T. – Analyse des Retombées Territoriales**. Il permet d'évaluer les retombées économiques, sociales et environnementales des projets dans un rayon de 80 km :

€ Flux financiers réinjectés sur le territoire

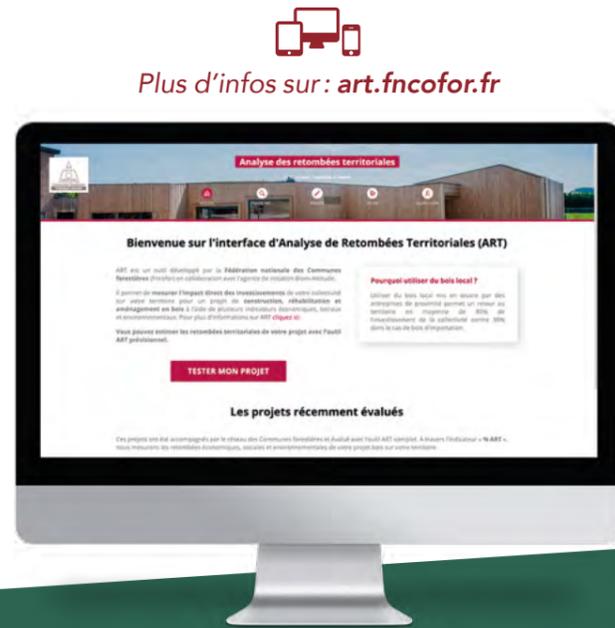
Surface de forêt gérée

Emplois créés ou maintenus

CO₂ Tonnes de CO₂ stockées ou évitées

Les collectivités peuvent contacter les Communes forestières afin d'être accompagnées et **recevoir une évaluation complète des retombées territoriales de leur bâtiment**.

Un configurateur simplifié et accessible en ligne permet d'estimer rapidement et simplement les retombées territoriales des projets en cours de réflexion ou déjà réalisés.



POURQUOI UTILISER DU BOIS « LOCAL » ?

L'utilisation de bois « local » rapporte en moyenne au territoire 80 % de l'investissement de la collectivité contre 30 % dans le cas de bois d'importation.

100 m³
de bois local mis en œuvre dans un projet équivaut à*

3 hectares de forêt gérés pendant 80 ans

2 emplois à plein temps sur 1 an

100 tonnes de CO₂ stockées dans les produits bois et **110 tonnes** évitées par substitution

* Ratios déterminés à partir de données de la filière forêt-bois.



Déploiement des marques de certification

Les marques de certifications collectives comme Bois des Alpes™, Bois des Territoires du Massif Central™, Bois des Pyrénées™ et Lignum Corsicac® sont des démarches de traçabilité mises en place à l'échelle de massif.

Ces marques permettent d'inscrire le bois local dans les marchés publics et garantissent aux élus de :

- Participer à la gestion durable et valorisation des forêts de leurs massifs (PEFC/FSC).
- S'engager dans une démarche de développement durable.
- Opter pour des produits de qualité, tracés à 100 % de la forêt aux produits bois, à un prix compétitif.
- Soutenir les entreprises de la filière Forêt-bois en favorisant le travail en « cluster » et amener de la valeur ajoutée sur vos territoires.



119 Entreprises certifiées dont :

30 scieries

6 lamellistes

8 menuisiers

43 charpentiers constructeurs bois

32 Négoces

+ Plusieurs entreprises en cours de certification

La reconstruction de Notre-Dame de Paris

À la suite de l'incendie de Notre-Dame de Paris en avril 2019, des Communes forestières ont exprimé leur souhait de fournir gracieusement des chênes de leur forêt pour sa reconstruction.

Plus de :
120
Chênes récoltés

En 2021, cette première phase du projet concernait la flèche, le transept et ses travées adjacentes. 68 Communes forestières se sont organisées avec l'ONF pour identifier très rapidement les arbres pouvant répondre aux exigences du cahier des charges et récolter plus de **120 chênes**.

Un geste évident pour les élus, qui représentait une véritable fierté pour les territoires forestiers.

Le Prix national de la construction bois

Depuis de nombreuses années, la Fédération participe au jury du Prix national de la construction bois. Devenu une véritable base de données de projets remarquables, ce prix permet de valoriser le savoir-faire de la filière et mettre en avant les possibilités offertes par le matériau bois, pour en accroître le recours et répondre aux enjeux environnementaux de la construction.



Forêts pédagogiques : « Dans 1000 communes, la forêt fait école »



Afin de sensibiliser les plus jeunes aux enjeux forestiers, la Fédération nationale des Communes forestières développe le programme d'éducation à la forêt « Dans 1000 communes, la forêt fait école » qui bénéficie du soutien de France Bois Forêt, du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, du Ministère de la Transition Écologique et de la Commission permanente de Coopération franco-québécoise.



« Dans 1000 communes, la forêt fait école »
Inauguration de la Forêt pédagogique de Lirac



« Confier à des enfants une parcelle forestière pour qu'ils en apprécient la gestion dans toutes ses dimensions multifonctionnelles, économique, environnementale, sociale, c'est l'idée originale de ce programme. »

Dominique JARLIER
Président de la FNCOFOR

« Dans 1000 communes, la forêt fait école » est le programme d'éducation à la gestion multifonctionnelle de la forêt et à l'économie forestière lancé en 2019 par la Fédération nationale des Communes forestières. Il propose aux communes de confier à un groupe d'enfants la gestion d'une parcelle en forêt afin de les sensibiliser au fonctionnement des écosystèmes forestiers, à leurs fonctions dans les sociétés humaines, aux acteurs de la filière forêt-bois et aux rôles des maires des Communes forestières. Après une année pilote, le programme est désormais dans une phase de déploiement.

Le réseau de 7 Forêts pédagogiques pilotes lancé en 2019 a permis de définir, avec les élus et les enseignants, une méthodologie de construction et d'animation des projets par les Communes forestières.

Inauguration de la Forêt pédagogique de Laveissière (15)

À la rentrée scolaire de septembre 2021, la FNCOFOR a déployé le programme et accompagne désormais 39 communes avec des projets variés.



Carte des 39 Forêts pédagogiques

Année scolaire 2021-2022

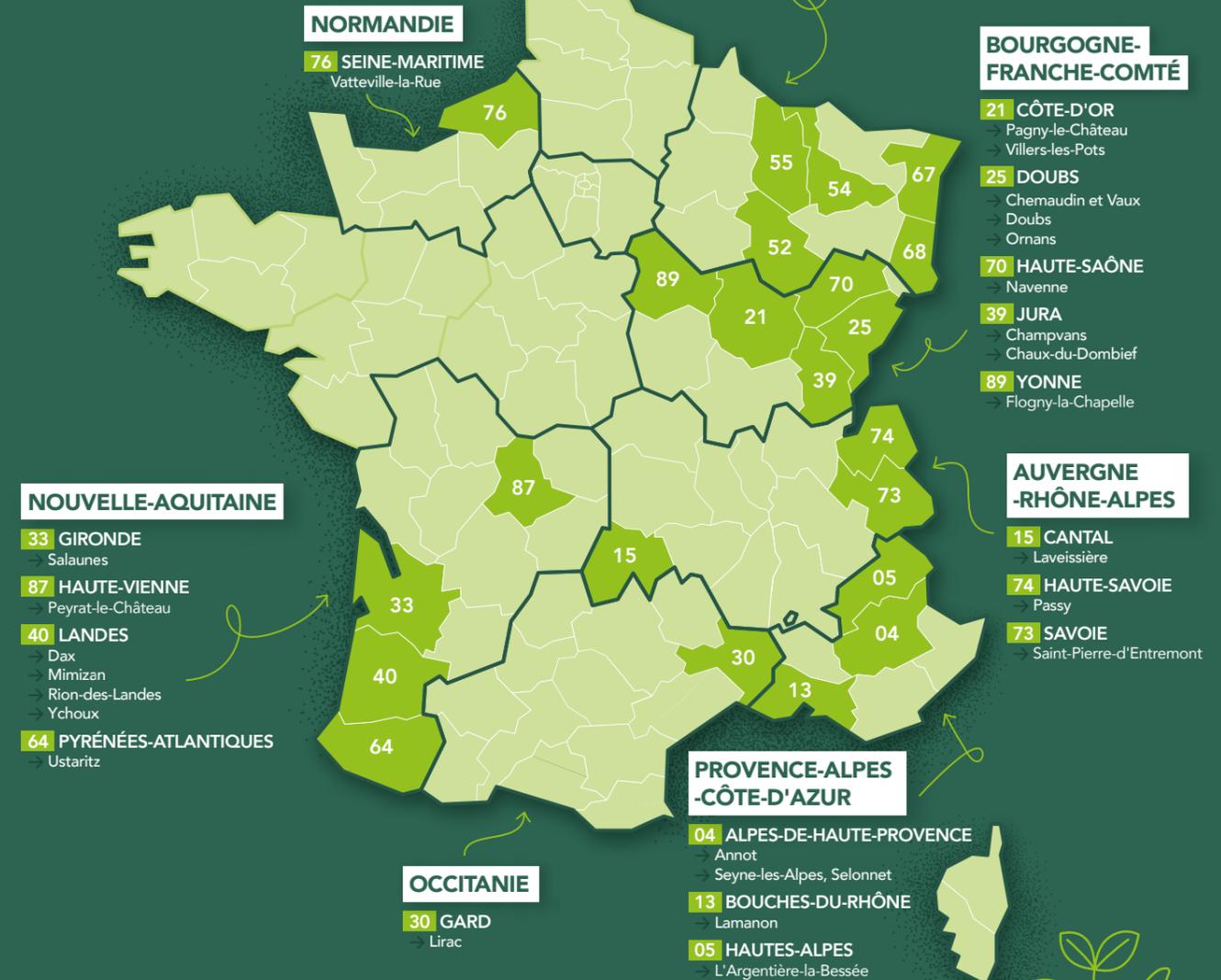


UNE DIVERSITÉ DE GROUPES D'ENFANTS ACCOMPAGNÉS :

- Des projets impliquant toute l'école (allant de la maternelle au CM2)
- Des conseils municipaux de jeunes
- Des centres d'accueil périscolaire
- Des classes de collège

GRAND-EST

- 67 BAS-RHIN**
 - Lutzelhouse
 - Oberhaslach
 - Wingen
- 52 HAUTE-MARNE**
 - Arc-en-Barrois
- 68 HAUT-RHIN**
 - Wuenheim
- 54 MEURTHE-ET-MOSELLE**
 - Cirey-sur-Vezouze
- 55 MEUSE**
 - Beurey-sur-Saulx
 - Lacroix-sur-Meuse
 - Pagny-sur-Meuse
 - Robert-Espagne
 - Sommedieue
 - Stainville
 - Stenay, Laneuville-sur-Meuse
 - Vigneulles-lès-Hattonchâtel



DES THÉMATIQUES PHARES ABORDÉES :

- Gestion forestière
- Citoyenneté
- Transformations et usages du bois
- Métiers de la forêt et du bois
- Biodiversité
- Changement climatique et crises sanitaires
- Défense des forêts contre les incendies et prévention des risques
- Forêt et société

LES 3 ACTEURS ESSENTIELS DU PROJET, ACCOMPAGNÉS PAR LES COMMUNES FORESTIÈRES :



Les élus



Les enseignants/éducateurs



Les enfants



Volet international

Afin d'appréhender la diversité des espaces forestiers et des enjeux globaux tels que le changement climatique, des classes françaises partagent leur expérience avec des élèves du Québec, en formant des binômes internationaux. Ce volet international est travaillé avec la Commission de coopération permanente franco-québécoise (voir page 57).

Volet repeuplement

La Fédération nationale des Communes forestières développe également, avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, un volet « reconstitution » du programme afin de créer des Forêts pédagogiques associant les enfants aux opérations de replantations permises dans le cadre du Plan de relance.

Des outils pour accompagner les élus et les enseignants

Afin de permettre aux enseignants et aux élus de s'approprier des connaissances sur la forêt et le bois et de les transmettre aux enfants, des outils pédagogiques et d'animation sont conçus par les Communes forestières et mis à disposition des acteurs des Forêts pédagogiques : jeu de société, plan illustré de l'aménagement forestier, fiches pédagogiques thématiques...

L'outil pédagogique « Plan d'aménagement illustré » et été conçu par les Communes forestières et est remis aux enfants des Forêts pédagogiques.



Fiches pédagogiques thématiques

Votre commune est intéressée ?

Plusieurs communes rejoindront le programme pour l'année scolaire 2022-2023. Des réseaux départementaux et régionaux se forment et alimentent la dynamique du réseau national, qui réunira élus, enseignants et permanents des Communes forestières durant l'année scolaire afin de travailler sur les thématiques forestières et l'éducation à la forêt.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

Vous pouvez contacter l'Union Régionale des Communes forestières de votre territoire ou la FNCOFOR. Vous pouvez aussi consulter les vidéos de présentation du programme et le dépliant d'information sur le site internet de la FNCOFOR.



Voir la vidéo
Silence ça pousse!



Consulter
le dépliant sur le site
de la FNCOFOR

Réunion du réseau des Forêts pédagogiques Meusien



Le travail en réseau

Pour faciliter les échanges et mutualiser les expériences, les Communes forestières animent le réseau des Forêts pédagogiques qui bénéficie tant aux élus, qu'aux enseignants et aux enfants.

Des échanges ont lieu sur la construction des projets, les activités, les interventions prévues et des actions communes à plusieurs Forêts pédagogiques sont programmées afin d'illustrer la diversité des thématiques et espaces forestiers aux échelles locales et nationales.

La FNCOFOR, investie dans les actions d'éducation à la forêt

La Fédération travaille avec ses partenaires de la filière forêt-bois, acteurs de l'éducation à la forêt. Elle participe depuis plusieurs années au comité de pilotage de la Journée Internationale des Forêts (JIF), coordonnée par l'association Teragir et fait partie du jury de remise des Trophées JIF qui a récompensé 3 projets en 2021 et a décerné une mention spéciale. Tous ces projets abordent la multifonctionnalité des forêts, leur rôle au sein de nos territoires et rappellent l'importance de poursuivre la sensibilisation des plus jeunes sur les sujets forêt-bois.



L'Élu, médiateur des usages forestiers

Dans le cadre de sa participation à la rédaction de la feuille de route « adaptation des forêts au changement climatique », le Président de la FNCOFOR, Dominique JARLIER, avait identifié le rôle clé **qu'ont à jouer les maires dans la sensibilisation du grand public à la gestion forestière, ainsi que dans la résolution des conflits locaux** émergeant de projets de valorisation des bois.

En 2021, la Fédération nationale des Communes forestières et ses Unions Régionales ont lancé le programme « L'Élu forestier et médiateur », cofinancé par France Bois Forêt. Se basant sur des situations de terrains (chartes forestières de territoire, zones de conflits...), les Communes forestières ont développé un ensemble d'outils permettant de s'intégrer dans une dynamique globale de la médiation.

Cette boîte à outils sera à disposition des élus et permanents des Communes forestières pour les accompagner au quotidien dans l'apport de connaissances, la concertation et la gestion de conflits d'usages en forêt.

Plan d'approvisionnement territorial (PAT)

La FNCOFOR poursuit en 2021 son partenariat avec l'Institut National de l'information géographique et forestière (IGN). Un nouveau PAT (Communauté d'agglomération du Pays Basque) a vu le jour cette année et des projets seront prochainement installés en Moselle, Haute-Vienne et Isère.

Le PAT du Pays Pyrénées-Méditerranées a permis l'expérimentation de nouveaux indicateurs permettant une meilleure caractérisation des essences locales (chêne liège) ainsi que le relevé d'informations plus précises sur l'état de la biodiversité (richesse spécifique, bois mort...).

Foncier forestier, enjeu stratégique de la gestion multifonctionnelle

Financé par France Bois Forêt et développé en continu au niveau des Unions Régionales, le **programme « Lutte contre le morcellement foncier par l'action foncière des collectivités »** vise à outiller les élus dans la définition de stratégies foncières.

Cette dernière année du programme a permis le **déploiement de l'observatoire du foncier forestier** à l'échelle de deux nouvelles régions, tandis que les actions d'accompagnement sur mesure continuent pour faciliter les processus d'acquisition de biens vacants et sans maîtres.

Le programme national a permis l'adoption d'outils communs et un début de standardisation de l'accompagnement produit par les Communes forestières sur ces problématiques.

Le réseau national bois-énergie

Ce réseau réunit les chargés de mission travaillant sur la thématique du bois-énergie au sein de chacune des Unions Régionales. Il facilite les échanges d'informations, le partage d'expériences et permet également d'analyser et de résoudre collectivement des problématiques spécifiques. En 2021, en plus de la participation aux travaux de mise en œuvre de la directive européenne REDII au sein d'un consortium national de filière bois-énergie animé par le Comité Interprofessionnel du Bois-Énergie (CIBE), un temps spécifique entre animateurs du réseau a permis le partage et le retour d'expériences de plusieurs Unions Régionales sur les outils de traçabilité du bois-énergie, depuis sa production en forêt jusqu'à l'utilisation dans les chaudières collectives.

Guide bois-énergie

Le guide bois-énergie, une solution pour les collectivités, porté par le Cerema, le Cibe et la FNCOFOR, a été lancé pendant le Salon des Maires et des Collectivités locales en novembre 2021.

Il vise à clarifier les différentes actions que peuvent mener les élus pour s'impliquer dans le développement du bois-énergie sur leur territoire, de la production de combustibles à la mise en place d'installations en bois en passant par l'optimisation de la répartition des compétences. Les élus sont des acteurs incontournables pour coordonner la meilleure valorisation de cette ressource et porter des projets innovants.



En 2021, plusieurs programmes portés par les Communes forestières ont reçu le soutien de France Bois Forêt (grâce à la CVO*)

- 1** Lutte contre le morcellement de la propriété forestière par l'action foncière des collectivités (phase 3) (voir page 32)
- 2** Dans 1000 communes, la forêt fait école (phase 3) (voir page 28)
- 3** Accompagnement des collectivités pour utiliser du bois local et français (voir page 25)
- 4** L'Élu forestier & médiateur (voir page 32)
- 5** Promotion et développement du pin maritime du Massif cévenol en Occitanie

Ainsi que des programmes multipartenariaux :

- Importance du secteur forestier dans le développement économique des régions.
- Réponse à la demande des nouveaux marchés avec les bois certifiés des massifs : Bois des Alpes™, Bois des Territoires du Massif central™, Bois des Pyrénées™, Pin d'Alep.
- Innovation numérique dans le suivi des produits bois des massifs.



*CVO: Contribution volontaire obligatoire

La formation, un atout majeur au service des élus

Former les élus est au cœur des missions de la Fédération nationale des Communes forestières. Acteurs privilégiés de la gestion territoriale, il est indispensable qu'ils puissent appréhender tous les enjeux de la filière forêt-bois. Soutenus par notre réseau d'experts et par des chargés de mission spécialistes des différentes thématiques (foncier, bois-énergie, bois-construction, risque incendie, équilibre sylvo-cynégétique...), les Unions Régionales et l'Institut de Formation Forestière Communale (IFFC), organisme de formation de la FNCOFOR, proposent chaque année un panel de formations adaptées aux besoins des élus et à ceux qui les accompagnent.

La formation: des attentes croissantes dans un environnement qui se complexifie

Foncier, énergie, construction, eau, budget, chasse: la forêt intervient de manière transverse dans de multiples domaines de responsabilité des élus.

Acteurs privilégiés de la gestion territoriale, ces derniers souhaitent pouvoir appréhender tous les enjeux de la filière forêt-bois. Pour cela, les Unions Régionales et l'Institut de Formation Forestière Communale (IFFC), leur proposent chaque année un large panel de sujets sur lesquels se former.

Les événements qui secouent la formation (questionnements quant aux financements à venir, évolution de la législation formation, explosion du numérique), ont par ailleurs amené les élus du Comité national formation à réfléchir à l'élaboration d'une feuille de route pour les formations des Communes forestières.

Des thématiques appropriées aux attentes

Après des formations en 2020 qui ont permis de s'imprégner de la diversité des enjeux forestiers, l'éventail des formations en 2021 s'est élargi. Pas moins de 14 thèmes de formation ont été recensés au niveau national, allant de l'affouage à la politique forestière territoriale en passant par l'environnement ou encore la desserte.

Ces thèmes sont le reflet de la diversification des attentes des élus et de l'élargissement de l'expertise de notre réseau.

Les salariés permanents de la Fédération nationale des Communes forestières bénéficient également de formations courtes et très opérationnelles pour mieux accompagner les élus. Elles sont notamment réalisées par l'Institut de formation forestière communale (IFFC). Avec 40 participants sur 96 permanents formés, les formations « bois-construction » sont largement mises à l'honneur. Pour faciliter le transfert des connaissances entre les Unions Régionales, des temps d'échanges ont été mis en place pour :

- Permettre à chacun de découvrir le programme « Dans 1000 communes, la forêt fait école » ou l'application « l' élu forestier ».
- S'imprégner d'une action territoriale menée par une collectivité sur le changement climatique.
- Réfléchir autour de la mise en place d'un schéma départemental d'accès à la ressource forestière.

La qualité de nos formations et de nos formateurs nous amène à être sollicités par des partenaires extérieurs: depuis deux ans nous intervenons dans des formations d'agents de l'État (AgroParitech) ou des collectivités (CNFPT). Nous formons également des salariés de Dalkia (voir page 20).

Ces opérations contribuent à la notoriété de notre réseau et à la diffusion de nos messages.

LES CHIFFRES DE PARTICIPATION DÉMONTRENT L'INTÉRÊT QUE LES ÉLUS PORTENT À LA FORÊT :

4000 participants
dont 3000 élus

200 formations

La majorité de ces formations ont pu être réalisées en présentiel.

DE NOUVEAUX SUJETS SONT APPARUS :

PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU

BIODIVERSITÉ ET GESTION FORESTIÈRE

SYLVOPASTORALISME



Évolution du cadre des formations

Depuis plusieurs années, à l'aide de réformes successives, le Gouvernement a fait évoluer la formation vers plus de qualité.

La dernière réforme en date a imposé aux organismes de la formation qui mobilisent des fonds publics, l'obtention de la certification qualité « qualiopi » à partir de janvier 2022. L'IFFC et les Unions Régionales Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Lorraine l'ont obtenue.

À cela s'ajoute une réforme spécifique à la formation des élus, qui touche d'une part, les élus (le droit individuel à la formation est dorénavant limité à 400 € par an, l'élu doit s'inscrire à ces formations sur une plateforme en ligne) et d'autre part, les organismes de formation (formations limitées à 15 participants, renforcement des documents exigés etc.).

Le confinement a de plus accéléré l'utilisation du numérique. Dans le domaine de la formation, les progrès se sont intensifiés et les usages aussi. La réflexion pour l'avenir s'impose.

Tous ces événements se conjuguent à un moment où la renégociation de la programmation du FEADER pour 2021-2027 rend le financement de nos formations plus incertain.



La certification qualité a été délivrée à l'IFFC au titre des actions de formation.

Comité national formation

Le Comité national formation pilote et suit l'action de formation et en définit les lignes stratégiques qu'il présente au Bureau de la FNCOFOR. Au regard des évolutions du cadre des formations, ses membres ont élaboré une proposition de feuille de route. Avant de la soumettre au Bureau, ils ont souhaité qu'elle soit confrontée aux réalités des Unions Régionales.

Les 1^{er} et 2 juin 2022, le Comité national formation, le réseau formation composé des formateurs de chaque Unions Régionales et les directeurs des Unions Régionales se réuniront pour réfléchir aux conditions de sa mise en œuvre.

MEMBRES DU COMITÉ :

Jean Marc BOUDOU
› **Président** | AD Cantal

Alain GODARD
› **Président** | AD Meurthe et Moselle

Jean-Pierre MICHEL
› **Président** | AD Champagne-Ardenne

Jacques HUMBERT
› **Président** | AD Saône et Loire



Guide de l'élu forestier

ACCESSIBLE SUR SMARTPHONE ET TABLETTE

Ce « guide de l'élu forestier » réalisé en partenariat avec l'ONF, offre une base d'informations essentielles à tout élu concerné par la forêt et le bois.

La communication au service du développement des Communes forestières

Le pôle communication retranscrit la stratégie politique actée et partagée par les élus. Il contribue à l'influence, à la notoriété et au développement des Communes forestières. La communication se construit en réseau, à la fois en interne et avec les acteurs de la filière, à travers des groupes de travail spécifiques. Elle est le fruit d'un travail de cohésion, d'échange d'informations et de partage d'expertises avec les communicants des Unions Régionales de la FNCOFOR. Ce pôle travaille aussi quotidiennement avec l'équipe nationale pour le développement d'outils de communication adaptés aux différents programmes portés par la Fédération (guides, plaquettes d'information, centre de ressources, interfaces web...).

La communication est avant tout un travail d'équipe.

Afin de renforcer la cohésion des messages, partager en interne les bonnes pratiques, enclencher des mécaniques pour créer des outils communs, un groupe de travail piloté par une personne de l'équipe nationale s'est mis en place, avec les référents en communication de chaque Union Régionale. Quatre réunions ont ainsi été organisées en 2021.

La communication s'est également développée au sein des différents projets portés par la Fédération : réalisation de fiches pédagogiques, de vidéos pour le programme « Dans 1000 communes, la forêt fait école », création de flyers pour le calculateur A.R.T. et pour la valorisation du bois local dans les projets de construction...

La Fédération participe activement, avec d'autres acteurs, à la communication de la filière forêt-bois et de l'interprofession France Bois Forêt. De nombreux sujets (reconstruction de Notre-Dame de Paris, développement d'une plateforme forêt-gibier, Prix national du Bois Construction, Points de rencontre des secours en forêt...) nécessitent la mise en place d'outils spécifiques.



Publications

LA REVUE des Communes forestières

› 2 000 abonnés
Un contenu dense, une quarantaine de pages pour relayer les actualités politiques et les différents projets menés en régions.



COFOR INFO, la newsletter des Communes forestières

› 11 numéros par an
› Plus de 8 000 contacts
Réservée aux adhérents et aux salariés du réseau des Communes forestières, cette newsletter mensuelle présente les volontés politiques de la FNCOFOR et les décisions stratégiques prises par le président Dominique JARLIER, en concertation avec les membres du Bureau et du Conseil d'administration de la Fédération.

Des actualités de la filière forêt-bois, le développement de nouveaux projets nationaux et un agenda des événements auxquels participe la Fédération sont aussi abordés dans ce document de référence.

RAPPORT D'ACTIVITÉS des Communes forestières

› 1 édition par an
› Support imprimé et digital
Outil de communication interne et externe, il incarne une vision partagée par les Communes forestières. Il fait état de toutes les actions menées par la Fédération au cours de l'année.



Outils numériques

SITE INTERNET

↗ fncofor.fr

Près de
30 000
consultations par an



COMPTE TWITTER

@fncofor

› Créé en 2017

Plus de
1 400
abonnés en 2021

CRÉÉS EN 2021



CHAÎNE YOUTUBE

Fédération nationale des Communes forestières

Complémentaire de la chaîne Vimeo FNCOFOR déjà existante.



PAGE LINKEDIN

Fédération nationale des Communes forestières

Véritable carte de visite numérique des entreprises et des associations, LinkedIn est aujourd'hui un outil de communication essentiel dans le milieu professionnel. Être présent sur ce réseau permet d'affirmer la légitimité de la Fédération et de diffuser au sein de la filière les messages portés par nos élus.

Plus de
450
abonnés en 2021

Relations presse

En 2021, notre mobilisation auprès des médias était indispensable pour appuyer les messages de nos élus contre la contribution financière injustifiée demandée par l'État (voir pages 14-15). Cinq communiqués de presse ont été diffusés avec l'accompagnement d'une agence de presse pour les derniers d'entre eux.

Un extrait de notre revue de presse est disponible sur notre site fncofor.fr

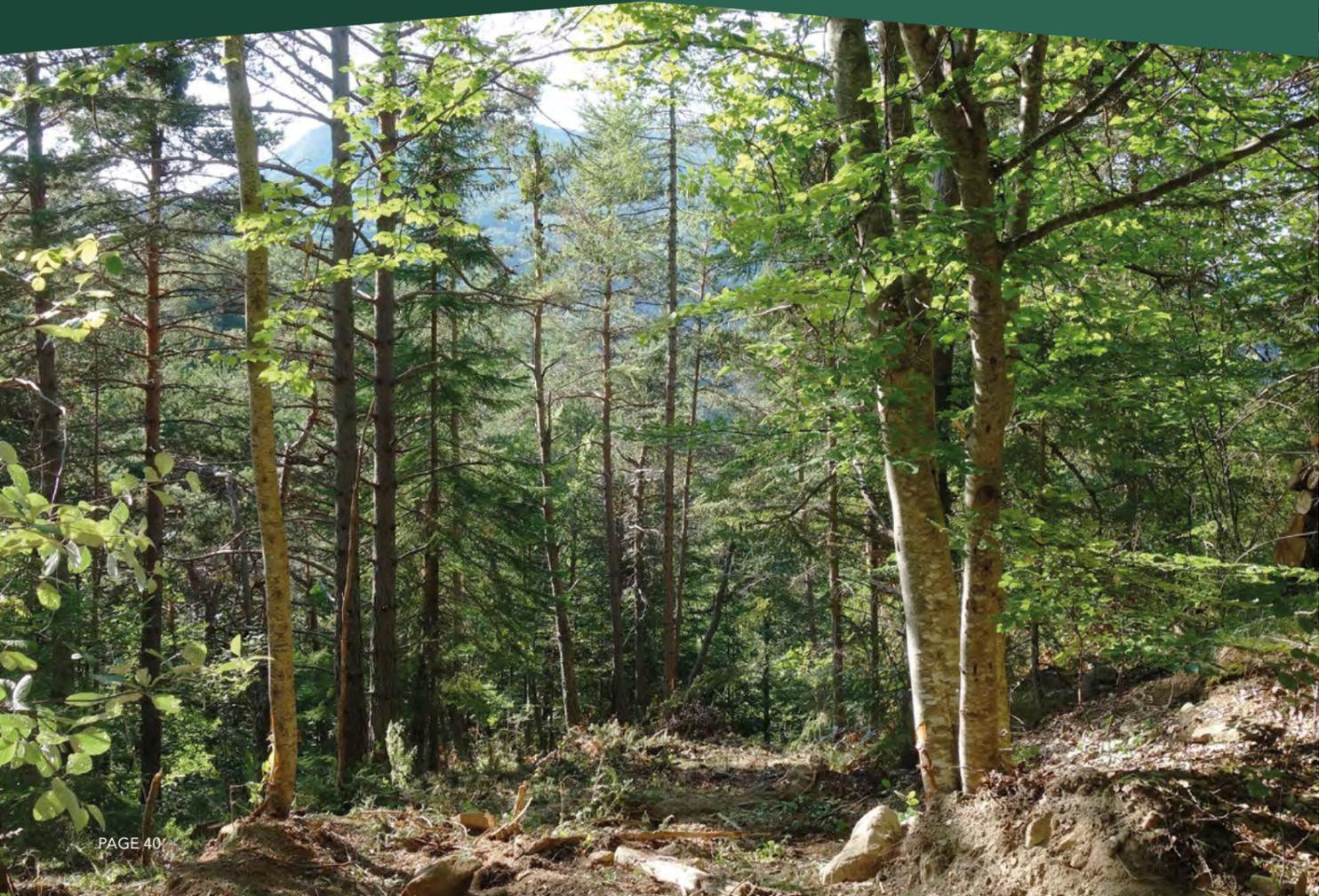
Événementiel

La 3^e édition du Salon des Maires et des Collectivités Locales a été couronnée de succès grâce à l'annonce de l'annulation de la mesure du Gouvernement par le ministre Julien DENORMANDIE (voir page 15). Événement politique majeur, cette édition a su réunir, sur un stand entièrement conçu en bois français, des parlementaires des groupes forêt de l'Assemblée nationale et du Sénat, des ministres, notre réseau et certains acteurs de la filière forêt-bois.

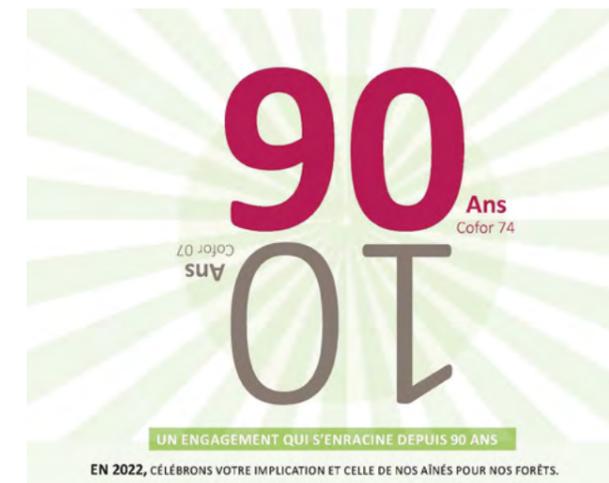


L'actualité en région

Les Unions Régionales et associations de Massifs intègrent les spécificités de leurs territoires forestiers et accompagnent les élus dans leurs projets. Elles ont construit des partenariats durables tout en développant et confortant leurs adhésions. Ce sont des interlocutrices incontournables des politiques territoriales, aux côtés des acteurs de la filière et des décideurs politiques. La Fédération nationale leur apporte son soutien pour les programmes de développement grâce aux financements de France Bois Forêt.



Auvergne-Rhône-Alpes



« 2021 a été marquée de signaux forts ! Instabilité du marché du bois, réactions de la société, attaques sanitaires, risques qui se concrétisent avec le changement climatique... »

Tout ceci renforce les prises de conscience et amène les élus des collectivités d'AURA à s'adapter, se questionner, toujours dans l'objectif d'agir pour une forêt résiliente, gérée durablement et une filière bois pleinement présente pour réussir la transition écologique/énergétique organisée autour de circuits de proximité.

EN 2021

Des projets pilotes et des outils nouveaux ont été déployés pour accompagner les élus dans ce contexte :

- Groupement de commandes pour les entreprises et évolution des services sur les contrats d'approvisionnement en bois.
- Outils de médiation sur les conflits d'usages.
- Conférences animées pour que les élus expliquent leur projet aux citoyens.
- Programme « Dans 1000 communes, la forêt fait école », mise en visibilité pour les EPCI de la ressource bois énergie locale.
- Du foncier à enjeux.

Ce sont 15 ETP qui ont accompagné les élus grâce à 17 projets différents sous maîtrise d'ouvrage de l'Union Régionale :

- 1 Territoires en transition énergétique
- 2 Appui à la mise en œuvre de la stratégie forestière alpine
- 3 Massifier l'offre & la demande de produits BTMC™
- 4 Vers une nouvelle Stratégie Régionale des services environnementaux
- 5 Convention d'objectifs Massif Central
- 6 RENFORT - Équilibre sylvo-cynégétique
- 7 Stratégies foncières des collectivités
- 8 Animation foncière pour l'acquisition de forêts d'intérêt écologique
- 9 REDIAFOR : médiation des conflits d'usages en forêt
- 10 Formation des élus
- 11 Dans 1000 communes la forêt fait école
- 12 Référentiel des aides forestières
- 13 Élus mobilisateurs de bois régional

Pour en savoir plus :



[communesforestieres-aura.org/
documents/ressources/Rapport-activite_
gestion-2021-Urcoforaura-bd.pdf](https://communesforestieres-aura.org/documents/ressources/Rapport-activite_gestion-2021-Urcoforaura-bd.pdf)



Plus d'infos sur :
communesforestieres-aura.org
ou sur Twitter : @CoforAURA

Bourgogne-Franche-Comté

En Bourgogne-Franche-Comté, la forêt occupe :

 **36%**
de l'espace régional.

Sur les 3 800 communes de la région :

2 800

soit 74 %, sont propriétaires d'une forêt et gèrent un patrimoine de plus de 570 000 hectares dans lequel est récolté chaque année plus de :

2,3 millions

de mètres cube de bois mis sur le marché de la transformation.

À ce titre, chaque commune forestière de Bourgogne-Franche-Comté est un acteur économique de la filière forêt-bois.

Le réseau des Communes forestières c'est :

Plus de :

1300

communes adhérent à 8 Associations départementales structurées en une Union Régionale.

ZOOM SUR 3 ACTIONS RÉALISÉES

1 Une nouvelle feuille de route pour la mandature

En 2017, sous l'impulsion de la Région, les Communes forestières de Bourgogne et de Franche-Comté ont fusionné en une seule entité fédérant les 8 associations départementales.

Pour s'inscrire dans la politique forestière régionale portée par l'État et par la Région, la nouvelle Union Régionale des Communes forestières Bourgogne-Franche-Comté s'est dotée d'une feuille de route jusqu'en 2020, fin de la mandature municipale précédente.

La crise COVID-19 n'ayant pas permis la révision de cette feuille de route en 2020, l'Union Régionale a organisé un séminaire de travail avec ses nouveaux administrateurs durant l'automne 2021 à Melisey en Haute-Saône. Préalablement, les actions engagées sur le terrain leur avaient été présentées durant un cycle de cinq visioconférences.

Les objectifs de la feuille de route 2021-2025 :

- Gérer durablement une forêt communale multifonctionnelle en lien avec l'économie du bois.
- Faire que la forêt communale soit exemplaire dans sa contribution au développement des territoires et à la transition écologique.
- Construire l'action des Communes forestières sur des partenariats forts.
- Poursuivre l'organisation des Communes forestières en Bourgogne-Franche-Comté.



2 L'implantation de fermes photovoltaïques et éoliennes en forêt communale

Les Communes forestières et l'ONF ont souhaité disposer d'une même approche afin de conseiller les communes démarchées par des porteurs de projets éoliens ou photovoltaïques en forêt communale.

Par ailleurs, à l'échelle départementale, la CDPENAF (Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) qui se réunit régulièrement, a pour membre l'Association départementale des Communes forestières qui y possède une voix délibérative. Suivant l'ordre du jour de ses réunions, les services de l'État peuvent consulter l'ONF sur des projets touchant la forêt publique. C'est pourquoi, les Communes forestières et l'ONF ont également souhaité construire un avis commun sur les dossiers éoliens et photovoltaïques soumis à l'examen de la CDPENAF.

En réponse, les Communes forestières et l'ONF ont défini deux doctrines portant sur l'implantation de projets éoliens ou photovoltaïques en forêt communale, qui ont fait l'objet d'une diffusion aux préfets des départements et d'une présentation en CDPENAF. Ces deux doctrines sont disponibles sur demande.

3 La structuration du réseau des territoires forestiers se poursuit

En 2021, les Communes forestières et FIBOIS se sont engagés dans la création du réseau des territoires forestiers de Bourgogne-Franche-Comté en bénéficiant d'un programme spécifique du réseau rural régional financé par des crédits du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

En tenant compte des besoins exprimés par les acteurs du réseau, le programme d'animation 2022 portera sur :

- Deux visioconférences régionales ayant pour thème :
 - L'adaptation des forêts aux changements climatiques.
 - La perception de la forêt par le grand public et le partage de l'espace.
- Quatre visites départementales organisées dans le Doubs, le Jura, la Nièvre et la Haute-Saône.



Plus d'infos sur Twitter : @CoforBFC ou sur le site : communesforestieres-bourgognefranchecomte.fr

Corse

Les Communes forestières de Corse sont les

1^{er} propriétaires de forêts publiques de l'île.

Elles se sont organisées en Associations départementales et régionales pour faire entendre leur voix afin que cette ressource puisse servir à leur développement.



DEPUIS QUELQUES MOIS...

Les Communes forestières de Corse sont en première ligne pour faire en sorte que le prochain Plan Forêt Bois de Corse 2021-2031 soit ambitieux et opérationnel.

EN 2021

Les Communes forestières ont proposé et obtenu que les bâtiments publics communaux construits en bois local puissent bénéficier d'une aide de 80 % de l'investissement.

TRÈS PROCHAINEMENT...

Ce dossier porté par l'Office de développement agricole et rurale Corse sera en ligne sur le site de l'Odarc dans un appel à projet.

→ Cette opération parmi d'autres, permettra de relancer la vente du bois local et l'achat des coupes de Pin Laricio dans les forêts communales.

Durant toute l'année 2021, les Communes forestières de Corse ont défendu les intérêts des communes et les ont représentées avec détermination dans toutes les instances: Europe, État, Collectivité de Corse.

Elles ont aussi siégé auprès:

- / du Conseil économique, social, culturel et environnemental.
- / du Comité de massif de Corse.
- / de la Chambre des territoires de Corse.
- / du Conseil d'administration de l'Odarc...

Elles ont mis en évidence leurs stratégies, leurs besoins, leurs projets d'intérêt général concernant:

- Bois d'œuvre
- Bois-énergie
- Prévention incendie
- Multifonctionnalité de nos forêts
- Accueil du public
- Sylviculture
- Agropastoralisme
- Biodiversité
- Changement climatique...

Grand Est

2021

25 Octobre

À l'Hôtel du Département de Meuse, les représentants des Associations départementales des Communes forestières du Grand Est ont officialisé la création de l'Union Régionale Grand Est.

NOS ACTIONS 2021 :

- 1 Contribution aux travaux engagés sur les crises sanitaires et sur les mesures en faveur du renouvellement forestier (Plan de relance).
- 2 Participation à la réalisation de l'accord cadre Forêts Publiques du Grand Est « Ses enjeux et objectifs politiques et stratégiques pour la période 2020-2025 » entre la Région, les Communes forestières et l'ONF.
- 3 Participation et initiation au projet sur le changement climatique « Futur ForEst » pour tester de nouvelles essences en gestion, en partenariat avec l'ONF.
- 4 Diffusion du kit pédagogique « Bois Matériau » à destination des élus réalisé avec Fibois Grand Est.
- 5 Création de 14 forêts pédagogiques dans le cadre du programme « Dans 1000 communes, la forêt fait école ».



Plus d'infos sur : communesforestieres-grandest.org ou sur Facebook : [@CommunesForestieresGrandEst](https://www.facebook.com/CommunesForestieresGrandEst)

Une Union Régionale...



représentant plus de :

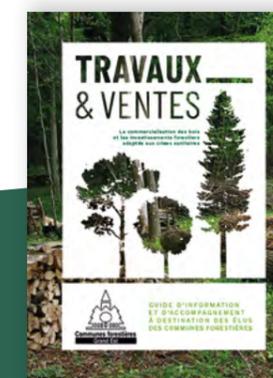
1 800

COLLECTIVITÉS

Soit près de 70 % de la forêt communale



avec pour Président
Franck MENONVILLE



DERNIÈRE PUBLICATION : le kit "travaux et vente"

Fruit d'un travail mené en 2020, il a été publié en 2021 par le réseau des Communes forestières du Grand Est. Ce guide est destiné à accompagner les élus dans la conduite, l'exploitation et le renouvellement des peuplements forestiers communaux dans le contexte de crises sanitaires qui touchent actuellement les forêts de la région.

Disponible sur le site des COFOR du Grand Est pour les collectivités adhérentes.

Ile-de-France

La dynamique du réseau des élus référents franciliens engagée en 2020 se poursuit!

Comptant désormais plus de :

 **350**

élus référents forêt-bois, le réseau s'est considérablement étoffé au cours de l'année 2021.



Désormais ce sont tous les types de communes qui sont représentés au sein du réseau : de la petite commune rurale des franges de la région, des périurbaines, jusqu'aux communes de la petite couronne parisienne appartenant à la Métropole du Grand Paris mais également la ville de Paris!

Une grande diversité de situations qui fait apparaître un besoin d'accompagnement très divers des élus.



SÉMINAIRE DE TRAVAIL

Le 18 mai 2021, plus de 150 élus référents se sont réunis. Ce séminaire a permis de définir collectivement une feuille de route pour le réseau sur la période 2021-2022.

3 grands axes de travail ont été retenus en 2021 :



Assurer la préservation des espaces forestiers dans un contexte de forte pression foncière et mettre en place les adaptations nécessaires pour protéger les espaces forestiers du changement climatique.



Mieux appréhender le cadre de la politique forestière nationale et sa déclinaison régionale pour garantir une gestion durable et multifonctionnelle des forêts.



Développer la filière forêt-bois, identifiée comme vecteur de développement durable des territoires, par l'utilisation du matériau bois comme ressource pour la construction et la production d'énergie.

Un programme de travail ambitieux qui nécessitera de la part des élus un engagement fort pour mettre en place un dialogue avec les 12 millions de franciliens qui considèrent la forêt comme un patrimoine à sanctuariser plutôt qu'une ressource à gérer pour son renouvellement.

Normandie

Même si la surface forestière ne représente que 14 % du territoire régional **les élus normands se sentent concernés par les sujets relatifs à la forêt et à la filière bois.**



Pour preuve, avec un réseau de plus de :

1 000

élus référents forêt-bois, c'est aujourd'hui près d'une commune normande sur deux qui a désigné au sein de son Conseil municipal un élu référent.

Ainsi, l'Union Régionale de Normandie poursuit son développement au service des collectivités qui souhaitent placer la forêt et le bois au cœur de leur développement.



En 2021, les actions de l'Association ont permis d'accompagner ces élus à travers leurs différents rôles vis-à-vis de la forêt et du bois :

- 1 L'animation du réseau de 1 000 élus référents forêt-bois normands : partage d'expériences, organisation de sessions d'information / formations.
- 2 L'accompagnement des politiques forestières territoriales, telles que les chartes forestières et les Plans d'Approvisionnement Territoriaux.
- 3 L'appui à la structuration du foncier forestier facilité par la mise en œuvre de l'outil « Observatoire du foncier forestier ».
- 4 L'animation du réseau régional des territoires forestiers normands : Mise en place d'actions collectives innovantes, expérimentales et coordonnées à l'échelle régionale portant sur les 3 fonctions de la forêt en lien avec le changement climatique. Un jeu pédagogique « Forestier à vous de jouer » à destination des scolaires, a été développé et mis à disposition de plus de 250 écoles normandes.
- 5 La constitution d'un catalogue normand de mobilier en bois pour les collectivités normandes.
- 6 L'organisation d'une journée à controverse : « La construction bois impacte-t-elle nos forêts normandes ? ».
- 7 La prévention et la gestion des risques en forêt.
- 8 L'accompagnement des maîtres d'ouvrage publics pour : construire /aménager en bois local.



Plus d'infos sur : collectivitesforestieres-normandie.org et sur nos réseaux sociaux Twitter : @CoforNormandie / Facebook : @URCOFORNormandie

Nouvelle-Aquitaine

1^{re} région la plus boisée de France métropolitaine :

 **2,8 M**

d'hectares de surface boisée, soit 34,4 % du territoire régional.

1^{re} région pour la récolte de bois :

 **50 000**

emplois et un chiffre d'affaires dépassant les **10 milliards d'euros**.

La forêt publique représente **moins de 10%** de la surface forestière de la Nouvelle-Aquitaine.

Pour autant, les collectivités sont concernées par la forêt et la filière bois à plusieurs titres :

- Propriétaire forestier
- Aménageur du territoire
- Maître d'ouvrage public
- Médiateur et responsable de la sécurité de ses administrés.

L'URCOFOR Nouvelle-Aquitaine, qui réunit 4 associations interdépartementales, poursuit son développement et ses actions auprès des élus afin de leur faire prendre conscience de leurs rôles et responsabilités vis-à-vis de la forêt et de la filière bois, et les accompagne dans leur projet.

Les grands axes d'interventions de l'URCOFOR NA en 2021 :

→ **L'ACCOMPAGNEMENT :**

- / des politiques forestières et la mise en réseau des territoires porteurs de démarches territoriales en faveur de la forêt ;
- / Des collectivités dans la restructuration du foncier forestier (actions menées en partenariat avec la Chambre Régionale d'Agriculture et la Chambre d'Agriculture 87 dans le cadre du projet RENFORT) ;
- / À la mise en place et l'animation de Forêts pédagogiques.

→ **LE DIALOGUE**

avec les acteurs de la filière, avec notamment l'organisation des Rencontres Annuelles Élus/Acteurs de la filière forêt-bois en partenariat avec FIBOIS Landes de Gascogne, et l'accompagnement au déploiement d'un mode opératoire pour l'exploitation forestière sur les territoires en Limousin.

→ **LE DÉVELOPPEMENT**

la filière bois-énergie dans les Pyrénées-Atlantiques.

→ **LA PROMOTION**

du bois local et certifié dans la commande publique, et l'accompagnement des projets de construction/rénovation des collectivités.

 **Plus d'infos sur :**
collectivitesforestieres-nouvelle-aquitaine.fr



Occitanie

Les Collectivités forestières d'Occitanie et leurs 700 adhérents participent au développement local en plaçant la filière forêt-bois au cœur de chaque projet politique.

Créer de l'économie et des emplois au sein des territoires, lutter contre le changement climatique et ses effets et assurer une pérennité de ces espaces pour les générations futures sont les piliers de notre stratégie.

LES ACTIONS PHARE DE 2021

1

BOÎTE À OUTILS FONCIER

En Occitanie, **près d'1 % des espaces forestiers sont présumés vacants**. Nous avons édité une boîte à outils spécifique pour faciliter l'acquisition de ces parcelles par les élus.

2

Sylv'ACCTES EN OCCITANIE

Aux côtés des PNR d'Occitanie, nous avons expérimenté le déploiement de Sylv'ACCTES, sur le modèle alpin qui a fait ses preuves ! Ils proposent une aide financière aux propriétaires forestiers (publics et privés) souhaitant s'engager dans une gestion améliorée de leur forêt, en sollicitant des fonds auprès d'entreprises et de collectivités.

3

ÉTUDE PROSPECTIVE BOIS-CONSTRUCTION

Nous avons analysé l'ensemble des projets portés par la collectivité, et identifié les possibilités d'y intégrer du bois local. Ce dernier est présenté comme une solution technique mais également comme un objectif économique, mettant en avant les intérêts que le territoire peut en retirer.

4

161 FICHES EPCI POUR CONNAÎTRE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS LOCALE

Pour donner l'impulsion de l'action publique, nous avons réalisé des fiches pour chaque EPCI de la région. À partir de données techniques et d'éléments d'identité, elles permettent de connaître les atouts et les enjeux de chaque territoire.

Les chiffres clés 2021

1075

chaufferies bois recensées dans l'observatoire bois-énergie

Plus de :



600

personnes sensibilisées



253

constructions publiques en bois local



38

formations

12

Associations départementales

3

Observatoires administrés par les Communes forestières



Plus d'infos sur : collectivitesforestieres-occitanie.org
et sur Twitter : [@communes_forest](https://twitter.com/communes_forest)

Provence-Alpes-Côtes d'Azur

Des maires unis pour la forêt et le bois local

Fort de plus de 500 communes adhérentes (soit plus de la moitié des communes de la région), le réseau des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur accompagne les élus locaux dans leurs actions de préservation et de valorisation du patrimoine forestier.

En 2021, les Communes forestières, en plus de soutenir les actions nationales, ont mené des actions en région visant à :

- **INSÉRER** la forêt dans la politique régionale d'aménagement et de développement durable du territoire.
- **CONTRIBUER** au développement économique régional par la valorisation des produits de la forêt (bois-énergie et construction bois).
- **ACCOMPAGNER** les communes et leurs groupements pour la gestion des forêts communales / assurer le partenariat ONF.
- **RENOUVELER ET ASSURER** la gouvernance de l'Observatoire de la forêt méditerranéenne et diffuser les outils de mise à disposition de l'information forestière.



152 ÉLUS FORMÉS

sur le rôle de l'élu dans la DFCI au travers de 7 sessions dont 4 dans le cadre du programme européen MED STAR – Marittimo, dans les Alpes-Maritimes et le Var, en partenariat avec la Région Sud et l'IFFC, suivies par la publication d'un guide pratique à destination des élus.

3 FORÊTS PÉDAGOGIQUES

ont vu le jour dans la région : Annot, Lamanon, Seyne. À Annot un sentier pédagogique a été créé à destination des touristes. Celui-ci sera agrémenté de panneaux tout au long du parcours qui présenteront la faune et la flore de l'endroit qui leur a été confié.

51 % DU TERRITOIRE RÉGIONAL

est recouvert de forêt dont 34 % de forêt publique.

Plus d'infos sur le site : www.boisdespyrenees.com



Les élus de l'UGS ont souhaité poursuivre la réflexion et donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de s'engager, au-delà de la protection de certains lieux, sur une **Charte de la biodiversité des forêts des Pyrénées, qui donne des points de repère sur les bons réflexes à avoir, compte tenu de la caractérisation des forêts pyrénéennes :**

- Le respect de règles d'exploitation sur les parcelles (bois mort, calendrier).
- Préservation constante d'un couvert végétal.
- Priorisation d'une régénération naturelle.



Les Pyrénées en vigie : les travaux de suivi du réchauffement climatique et de son impact sur l'espace forestier se sont poursuivis dans le cadre de l'OPCC (Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique).

Massif Central

Une nouvelle feuille de route

Le 31 mai s'est tenu à Peyre-en-Aubrac le séminaire de nouvelle mandature des COFOR Massif Central. Cette journée d'échanges a permis de définir la feuille de route de l'association ainsi que ses thématiques de travail :

- / Le bois-construction avec la marque BTMC qui représente, en 2021, 36 entreprises, 41 bâtiments livrés ou en cours et plus de 3900m³ de bois certifiés.
- / L'accompagnement des collectivités dans leur maîtrise du foncier forestier grâce au développement de l'utilitaire foncier.
- / La question de la valorisation des services écosystémiques de la forêt.

En parallèle, ce séminaire politique a été l'occasion de renouveler le bureau de l'association avec en tant que :

- Président :** Michel CLEMENSAT | Haute-Loire
- Vice-président :** Alain FEOUGIER | Ardèche
- Trésorier :** Christian MALAVIEILLE | Lozère
- Secrétaire :** Jean-Michel BERTRAND | Limousin-Dordogne

TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL FORÊT-BOIS

Les groupes de travail forêt-bois sont animés et présidés par les Communes forestières du Massif Central et ont pour objectif de fédérer les acteurs de la filière et du territoire et de les faire travailler ensemble sur les thématiques d'actualités.

L'année 2021 a été marquée par l'organisation de deux groupes de travail forêt-bois dans le cadre du Comité du massif du Massif Central :



- 4 OCTOBRE**
Avec la présentation des projets réalisés. Un temps a aussi été dédié aux thématiques du stockage carbone avec la présentation du label bas carbone et au changement climatique avec le projet AP3C.
- 7 DÉCEMBRE**
Lors des Assises nationales de la forêt et du bois, le groupe de travail a permis aux différents acteurs de la filière du Massif Central de réaliser une contribution en prenant en compte les spécificités du territoire.

Plus d'infos sur : communesforestieres-paca.org et sur nos réseaux sociaux :
Twitter @comforestpaca / Facebook @communesforestierespaca

Massif des Pyrénées – Union Grand Sud

Les instances de l'Union Grand Sud - Pyrénées ont poursuivi en 2021 une démarche en faveur de 3 priorités pour le massif des Pyrénées : **Emploi, Valorisation du bois et Préservation de la biodiversité.**

La mise en place de points de vente de bois local à destination des menuisiers s'est développée avec des professionnels ; des dossiers d'étude ont été déposés portant sur :

- La prise en compte des enjeux des communes lors de la proposition de création ou d'amélioration d'une desserte forestière.
- L'intégration des itinéraires bois dans les évolutions des voiries sur les communes de passage.

La mise en place de la Marque bois des Pyrénées™ et le développement de l'usage du bois en construction ont fait l'objet de nombreuses réunions avec professionnels du bois et architectes ; des bâtiments bois ont été réalisés comme la Halle de Billere dans le 64.

La protection de la biodiversité sur le massif des Pyrénées a été estimée comme un point prioritaire et les élus ont souhaité améliorer leur compréhension des enjeux de gestion forestière de montagne et leur impact. Pour apporter des éléments de référence scientifiques, le projet POCTEFA Conectfor a réuni scientifiques et gestionnaires de France et d'Espagne autour d'une définition partagée d'une « forêt de hautes valeur écologique » (FHVE).

L'actualité en Europe

Avec l'aide de ses partenaires allemands du Land de Rhénanie Palatinat, la FNCOFOR a été à l'initiative de la création de la Fédération Européenne des Communes forestières (FECOF).

La FECOF représente, au sein des institutions européennes, les intérêts des communes propriétaires de forêts souhaitant valoriser cette ressource. Malgré des moyens limités en ressources humaines et financières, la FNCOFOR assure une veille sur les questions européennes.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la FECOF s'est réuni en visioconférence le 29 avril 2021. Cette rencontre a permis de présenter aux membres les travaux en cours au sein de la FNCOFOR en lien avec l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture françaises dans le cadre du programme RENFORT (voir page 21). Un focus a été fait sur l'utilisation des crédits du FEADER 2015-2020, en France et dans les autres pays membres de la FECOF.



Assemblée Générale

L'Assemblée Générale (AG) de la FECOF 2021 s'est tenue à Lemgo, ville de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, du 16 au 17 septembre avec l'élection d'un nouveau Conseil d'administration.

Les délégués ont élu M. Christof BARTSCH, Maire de la ville de Brilon (Allemagne), comme nouveau Président de la FECOF. Pour les cinq prochaines années, il succèdera à Pierre GRANDADAM, qui continuera d'être membre du Conseil d'administration de la FECOF en tant que représentant de la Fédération nationale des Communes forestières.

Les autres membres du nouveau Conseil d'administration de la FECOF sont:
Mme Carolina MAS MONTEAGUDO (AMUFOR, Espagne),
M. Stanislav JANSKÝ (SVOL, République Tchèque),
M. Martí RIERA (ELFOCAT, Espagne),
M. Tihomir TOMANOV (AOG, Bulgarie).

Les propriétaires forestiers et leurs gestionnaires sont conscients que pour répondre aux exigences sociales et aux défis à relever pour adapter les forêts aux changements climatiques, il faudra des moyens financiers et humains sans précédent. Les représentants de la FECOF ont affirmé leur volonté d'en assumer leur part à travers une gestion forestière multifonctionnelle et intégrative.

Lors d'une excursion, les gestionnaires ont présenté aux Maires, les résultats d'un essai de culture avec des espèces d'arbres non indigènes, ayant un potentiel forestier élevé face au changement climatique.

Un échange de points de vue entre les participants a permis de conclure que le besoin de recherche est encore important.

Cette Assemblée aura également permis d'aborder la nouvelle Stratégie Forestière de l'Union Européenne (UE) en collaboration avec le Conseil forestier allemand et le « Landesverband Lippe ».



La nouvelle Stratégie Forestière de l'Union européenne (SFUE)

En 2021, la FNCOFOR, en lien avec la FECOF, a suivi attentivement l'évolution de la proposition de SFUE produite par la Commission européenne. La FECOF ainsi que plusieurs organisations européennes de la filière forêt-bois ont fait valoir leurs demandes en précisant le rôle des forêts avant la rédaction finale de la stratégie.

La SFUE a été publiée le 16 juillet. Si elle traite du sujet de la bioéconomie où la part du bois est mise en avant sur des longs circuits de vie (priviliégiant l'utilisation du bois dans la construction plutôt que dans l'énergie), la Commission européenne place clairement la protection des forêts comme une priorité. Sur ce chapitre, on parle par exemple d'engager un processus de délimitation des forêts primaires et forêts anciennes européennes tout en précisant qu'il sera nécessaire d'élaborer préalablement une définition précise. Elle prend aussi partie sur les itinéraires sylvicoles en privilégiant ce qu'elle qualifie de « sylviculture plus proche de la nature ».

La FNCOFOR a participé le 28 septembre au Comité spécialisé « Europe et International » du Conseil Supérieur de la Forêt et du Bois pour faire connaître à l'État ses inquiétudes quant aux conséquences que cette stratégie pourrait avoir sur la gestion future des forêts. Un Comité Europe sera spécifiquement mis en place au sein de la FNCOFOR pour traiter ce sujet.

Une position commune, accompagnée d'un communiqué de presse, a été publiée le 4 octobre 2021 lors de la Conférence européenne des propriétaires forestiers à Vienne. Dans cette prise de position, les signataires demandent des clarifications majeures sur la nouvelle stratégie forestière de l'Union européenne.

Comité spécialisé « Europe et international »

La FNCOFOR participe aux travaux du Comité spécialisé « Europe & International », un des 4 Comités du Conseil Supérieur de la Forêt et du Bois, autrement appelé « Parlement de la forêt ».

Ce Conseil Supérieur de la forêt, présidé par le Ministre chargé des forêts, permet aux organisations forestières d'échanger sur les sujets européens avec l'État afin de trouver des positionnements communs et défendre les intérêts de la France au sein des institutions européennes. Il est aussi une source précieuse d'informations utiles aux organisations.

Les réunions de ce Comité ont dû se dérouler en visioconférence. La FNCOFOR a participé aux trois Comités de 2021.

Les principaux sujets traités :

- L'Alliance pour la préservation des forêts tropicales.
- La Stratégie européenne d'adaptation au changement climatique.
- Le Plan Stratégique National.
- La présidence française de l'UE, du Conseil de l'UE.
- Les Financements et dispositifs européens liés à la recherche et à l'innovation.
- La Stratégie forestière de l'UE.
- Le paquet « Fit for 55 » publié par la Commission le 14 juillet, qui aborde notamment la révision de la directive énergie renouvelable (RED II) qui contient un volet sur la durabilité de la biomasse forestière, ainsi que la révision du règlement LULUCF qui porte sur les flux de CO₂ liés à l'affectation des terres et la foresterie.
- La proposition par la Commission sur les produits et les commodités associés à la déforestation et à la dégradation des forêts.
- Le retour sur la COP 26 à Glasgow.

D'autres événements à noter en 2021

Stratégie de l'Union européenne en matière de biodiversité

26 mai

La FECOF a co-signé une position du secteur forêt-bois sur le projet de rapport de la stratégie de l'UE en matière de biodiversité pour 2030 intitulé : « Bringing nature back into our lives »

Dans cette contribution, le secteur forestier salue les efforts déployés par le Parlement européen pour élaborer un rapport sur la stratégie de la biodiversité à l'horizon 2030 comme l'une des voies vers le pacte vert de l'Union européenne.

La profession réaffirme avec fermeté que pour remplir leur objectif, les propositions doivent s'appuyer sur des connaissances scientifiques solides et des faits vérifiables, ainsi que sur l'expérience pratique des gestionnaires forestiers.

Les objectifs et les cibles de la stratégie de l'UE en matière de biodiversité pour 2030 doivent être ambitieux, mais réalistes et réalisables. Sinon, leur mise en œuvre ne sera pas possible.

Congrès de l'Union européenne des Forestiers

Sept. Oct.

La FECOF et la FNCOFOR ont été invités au Congrès de l'Union européenne des Forestiers qui s'est tenu cette année à Chartres du 29 septembre au 3 octobre.

Il a débuté par un séminaire portant sur la problématique : « Quelle gestion forestière multifonctionnelle dans le contexte du changement climatique ? ».



S'en sont suivi, l'élection de Michael DIEMER (Allemagne) comme Président de l'UEF pour une durée de 4 ans et le vote d'une motion fondamentale relative au projet de Stratégie Forestière Européenne.

L'actualité à l'international

Depuis sa création, COFOR International initie des actions de coopération décentralisées en faveur de la gestion durable des forêts, du développement des politiques territoriales et de la gouvernance locale avec des pays d'Afrique et plus spécifiquement avec le Cameroun, le Bénin et le Sénégal.

La FNCOFOR entretient également depuis de nombreuses années une riche coopération avec le Québec.

Les activités de COFOR International ont été impactées par la pandémie qui a réduit les possibilités d'échanges entre associations adhérentes. Le lien a été cependant maintenu.



BÉNIN

COFOR International est intervenu auprès de la Communauté forestière du Moyen Ouémé et a avancé les financements nécessaires pour que les actions de reboisement et d'enrichissement s'effectuent dans les délais imposés par la saison des pluies.

CAMEROUN

Le soutien de COFOR International a permis la réalisation d'un programme de sensibilisation des enfants des écoles à la préservation des arbres et à leur entretien dans les régions du nord du Cameroun. L'Association des communes forestières du Cameroun (AFCAM) et le centre technique de la forêt communale ont planté 3000 hectares d'arbres dans une zone sahélienne sur financement de l'UE.

SÉNÉGAL

La convention prévoyant la construction d'un outil de production de fours améliorés a été mise en œuvre et les fours sont à la disposition des habitants de Bignona.

La préparation de l'Assemblée générale de COFOR International à Bignona, au Sénégal, en mars 2022, en présence de toutes les associations partenaires, a fait l'objet de nombreux échanges.

QUÉBEC

Les enfants acteurs des forêts de demain

La coopération entretenue depuis de nombreuses années par les Communes forestières avec le Québec a fait naître l'idée de donner une dimension internationale au programme « Dans 1000 communes, la forêt fait école » (voir page 28) en favorisant le rapprochement d'écoles françaises et québécoises.

Plusieurs rendez-vous ont été organisés : les enfants ont pu assister à deux conférences en ligne, données par des experts, leur présentant les forêts boréales et méditerranéennes. Avec cet échange franco-québécois, de nouveaux horizons s'ouvrent aux enfants : la forêt a une dimension planétaire, elle subit partout le changement climatique, elle rassemble autour de la culture de deux grands pays forestiers.

Cette coopération bénéficie de l'appui du coordonnateur ministériel aux Affaires internationales et intergouvernementales du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec.

En collaboration avec ce Ministère et l'Association forestière Saguenay-Lac-St-Jean (AFSL), les enfants de France et du Québec communiquent régulièrement et échangent sur leurs forêts.

La collaboration prend de l'ampleur. De nouveaux binômes seront créés pendant l'année scolaire et des voyages d'études des équipes projets permettront d'approfondir la coopération.

L'administration

La Fédération nationale des Communes forestières porte la voix des territoires forestiers. La diversité de ses représentants, élus issus de toutes les régions et l'engagement des équipes sur le terrain en font une force de proposition reconnue auprès des pouvoirs publics et des décideurs politiques. La Fédération nationale s'implique afin que ses adhérents disposent de moyens financiers et de conseils de qualité pour assurer leurs missions au quotidien.



L'équipe nationale



Alain LESTURGEZ
Directeur général



Françoise ALRIQ
Directrice adjointe



Etienne ESCUDIER
Secrétaire général



Silvère GABET
Directeur des programmes



Priscillia DESBARRES
Responsable Communication



Patricia ZAFIMAHOVA
Assistante administrative



Isabelle VERGNE
Chargée de mission formation



Théo LAUNAY
Chargé de mission
bois construction et
commercialisation



Clara GUÉRIN
Chargée de mission
« Dans 1 000 communes,
la forêt fait école »



Jean-Baptiste LE CORRE
Chargé de mission animation /
développement Île-de-France



Yves LESSARD
Directeur exécutif de
COFOR International



Irène SENAFFE
Déléguée Massif des Pyrénées



Griselda BASSET
Déléguée générale des
Communes forestières
Massif Central

Le budget 2021

L'année 2021 a été impactée une nouvelle fois par la pandémie avec plusieurs mesures de restriction prises par le gouvernement qui ont contraint à reporter des actions de la Fédération en 2022. L'activité est restée cependant soutenue.

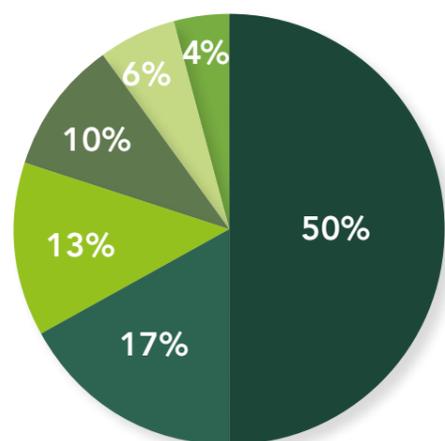
Bilan financier au 31 décembre 2021 :

La situation financière est saine. À l'actif du bilan le poste principal de créances (subvention, cotisations, abonnements à recevoir : 1134 K€) est financé au passif par les dettes à court terme (partenaires et fournisseurs : 1082 K€). On constate également que les fonds propres au passif du bilan (1086K) sont disponibles en trésorerie au 31/12 pour financer le début de l'année suivante dans l'attente de la réception des principaux financements (cotisations ; Chambres d'agriculture France ; subventions...).

Le total des produits de l'exercice comptable s'élève à :

1,876 M€

en hausse de 11%



- Taxes APCA
- Cotisations
- Subventions
- Participation France Bois Forêt
- Autres produits
- Abonnements

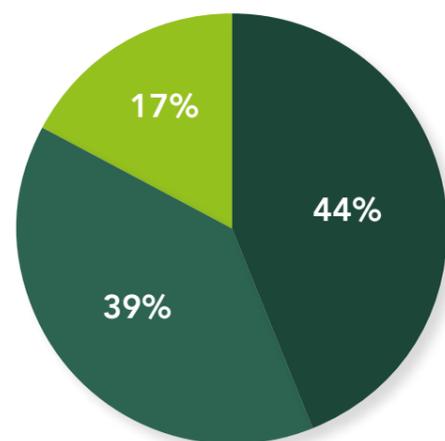
L'autofinancement est stable. La hausse des produits par rapport à 2021 s'explique notamment par l'augmentation de la part des cotisations (un effort d'encaissement de cotisations anciennes) et de la participation de France Bois Forêt en appui de nouveaux programmes tels que « Accompagner les collectivités pour utiliser du bois local » et « L'élu forestier et médiateur ». Il faut cependant noter la baisse régulière des abonnements : 76 k en 2021 pour 132k en 2015

Cette augmentation des produits ne suffit cependant pas à compenser l'augmentation des charges de 2021 par rapport à 2020.

Le total des charges de l'exercice comptable 2021 s'élève à :

1,970 M€

en hausse de 12%



- Frais de personnel
- Autres charges d'exploitation
- Appui aux UR

L'année 2021 est sur le plan de la gestion du personnel, une année charnière avec le départ de 3 salariés et le recrutement de 3 nouveaux avec des périodes de tuilage qui expliquent l'augmentation significative et exceptionnelle des frais de personnel (+12%), qu'on ne va pas retrouver sur 2022.

Par ailleurs, l'augmentation de la part des autres charges d'exploitation traduit un effort de représentation de la FNCOFOR à l'édition 2021 du salon des Maire et la reprise des activités statutaires en présentiel dont le Conseil d'administration du mois de juin à Clermont-Ferrand.

Le Bureau

Voir la liste des délégations p.11

Délégations au sein de la Fédération nationale des Communes forestières

Représentations extérieures au titre de la Fédération nationale des Communes forestières

Délégations Actions Extérieures



PRÉSIDENT, Dominique JARLIER | Président de la Fédération nationale des Communes forestières

- Groupe de Travail Convention ONF-FNCOFOR
- Groupe de Travail Plan Local Forestier
- Comité Plénier
- Groupe de Travail Sylvopastoralisme
- Comité de coordination
- 1^{er} vice-président du Conseil d'administration de l'ONF
- Président du comité consultatif de la forêt communale
- Président de la commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)
- Conseil surveillance (ONF Énergie)
- Conseil d'administration du Comité Interprofessionnel du Bois Énergie (CIBE)
- Conseil d'administration de France Douglas
- Conseil national d'orientation Valorisation Bois des Territoires (Chambres d'agriculture France)
- Plénière, suivi du PNFB et du PRFB et gestion durable des forêts au Conseil Supérieur de la Forêt et du bois
- Bureau (FBF)
- Conseil d'administration (FBF)
- Assemblée générale (FBF)
- France Nature Environnement (FNE)
- France Forêt
- OENAF



1^{ER} VICE-PRESIDENT, Philippe CANOT | Président des Communes forestières des Ardennes, Président de l'Union Régionale Grand Est

- Groupe de Travail Convention ONF-FNCOFOR
- Conseil d'administration (ONF)
- Comité consultatif de la forêt communale (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)
- FECOF / Comité Europe
- COFOR International



2^E VICE-PRESIDENT, Francis CROS | Président de l'Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie

- Groupe de Travail Convention ONF-FNCOFOR
- Commission Risques
- Groupes de Travail Plan Local Forestier, Liens urbain/rural, Comité Plénier à la Commission Politiques Forestières Territoriales
- Comité de coordination
- Conseil d'administration (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)



3^E VICE-PRESIDENTE, Patricia MORHET-RICHAUD | Présidente des Communes forestières des Hautes-Alpes

- Groupe de Travail Bois construction
- Comité Plénier à la Commission Politiques Forestières Territoriales
- Groupe de Travail Sylvopastoralisme
- Groupe de Travail Intermassifs
- Conseil d'administration (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)
- Comité national biodiversité
- COFOR International



4^E VICE-PRESIDENT, Michel CASTAN | Président de l'UR des Collectivités forestières de Nouvelle-Aquitaine

- Groupe de Travail Convention ONF-FNCOFOR
- Commission Risques
- Groupe de Travail Liens urbain/rural, Comité Plénier à la Commission Politiques Forestières Territoriales
- Groupe de Travail Intermassifs
- Comité de coordination
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)
- Comité directeur (ANEM)
- Conseil National de la Montagne
- Groupe de Travail révision des standards (FSC)
- COFOR International
- Coopération France-Québec



TRÉSORIER, Michel BOURGEOIS | Président de l'UR des Communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté

- Groupe de Travail Convention ONF-FNCOFOR
- Groupe de Travail Bois Construction
- Groupe de Travail Sylvopastoralisme
- Comité de coordination
- Conseil d'administration (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Président du Comité des ventes de l'ONF



SECRÉTAIRE, Alain GODARD | Président de l'Union Régionale des Communes forestières de Lorraine

- Comité national formation
- Réseau des formateurs
- Commission Risques
- Groupe de Travail Foncier/Desserte
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)
- FECOF / ■ Comité Europe



MEMBRE, Jean BACCI | Président de l'UR des Communes forestières de Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Commission Risques
- Groupe de Travail Bois construction
- Comité de coordination
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)



MEMBRE, Jean-Louis BATT | Membre du Conseil d'administration des Communes forestières du Bas-Rhin

- Groupe de Travail Convention ONF-FNCOFOR
- Groupe de Travail Intermassifs
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)



MEMBRE, Daniel BAUX | Président des Communes forestières des Pyrénées-Orientales

- Commission chasse
- Groupe de Travail Bois-Énergie
- Comité Plénier à la Commission Politiques Forestières Territoriales
- Groupe de Travail Sylvopastoralisme
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)



MEMBRE, Jacques CHARRON | Président de l'UR des Collectivités forestières de Normandie

- Groupe de Travail Convention ONF-FNCOFOR
- Comité de coordination
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)



MEMBRE, Jean-Michel BERTRAND | Président de l'association interdépartementale des Collectivités forestières du Limousin-Périgord

- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)



MEMBRE, Jean-Marie DELEUZE | Président des Communes forestières du Cher et de l'Indre

- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)



MEMBRE, Jacky FAVRET | Président des Communes forestières de Haute-Saône

- Groupe de Travail Convention ONF-FNCOFOR
- Groupe de Travail Foncier/Desserte
- Groupes de Travail Plan Local Forestier, Liens urbain/rural, Comité Plénier à la Commission Politiques Forestières Territoriales
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)
- Bureau (FBF)
- Conseil d'administration (FBF)
- Assemblée générale (FBF)



MEMBRE, Alain FEOUGIER | Président des Communes forestières de l'Ardèche

- Groupe de Travail Bois Construction
- Groupe de Travail Intermassifs
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)



MEMBRE, Christian DELAVET | Président des Communes forestières des Bouches-du-Rhône

- Commission Risques
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)



MEMBRE, Jérôme THOMAS | Président des Communes forestières Vosgiennes

- Commission chasse
- Groupe de Travail Bois construction
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)



MEMBRE, Frédéric LAFFONT | Président des Communes forestières de l'Ariège

- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)



MEMBRE, Anne-Catherine LOISIER | Présidente des Communes forestières de la Côte-d'Or

- Groupe de Travail Convention ONF-FNCOFOR
- Comité consultatif de la forêt communale (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)
- Comité consultatif des forêts d'Outre Mer
- Présidente du Comité spécialisé « Forêt, bois et territoire » au sein du Conseil supérieur de la Forêt et du Bois
- FECOF / ■ Comité Europe
- COFOR International



MEMBRE, Alain MEUNIER | Président de l'UR des associations de Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes

- Groupe de Travail Convention ONF-FNCOFOR
- Comité de coordination
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)



MEMBRE, Daniel PERRIN | Président des Communes forestières du Doubs

- Groupe de Travail Intermassifs
- Conseil d'administration (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité des ventes (ONF)
- FECOF / ■ Comité Europe
- COFOR International



INVITÉ PERMANENT, Franck MENONVILLE | Sénateur de la Meuse, Conseiller municipal de Stainville, Président des Communes forestières de la Meuse

- Groupe de Travail Convention ONF-FNCOFOR
- Comité de coordination



INVITÉ PERMANENT, Loïc HERVÉ | Sénateur, Conseiller municipal à Marnaz, Président des Communes forestières de la Haute-Savoie.

- Conseil national d'orientation Valorisation Bois des Territoires (Chambres d'agriculture France)



INVITÉE PERMANENTE, Gisèle JOURDA | Sénatrice de l'Aude



INVITÉ PERMANENT, Patrick CHAIZE | Sénateur de l'Ain, Président des Communes forestières de l'Ain



INVITÉE PERMANENTE, Vanina PAOLI-GAGIN | Sénatrice de l'Aube, Présidente des Communes forestières de l'Aube



Jacques HUMBERT | Président des Communes forestières de Saône-et-Loire

- Comité national formation
- Commission chasse
- Comité de coordination
- Bureau (PEFC)
- Conseil d'administration (PEFC)
- Assemblée générale (PEFC)
- Coopération France-Québec

Le Conseil d'administration 2020-2026

UNION RÉGIONALE Association départementale *Président d'Union Régionale *Président d'Association Départementale

Les élus présidents des associations départementales et d'Unions Régionales de Communes forestières sont membres de droit pour siéger au Conseil d'administration de la Fédération nationale des Communes forestières.

FÉDÉRATION NATIONALE

Dominique JARLIER
Maire de Rochefort-Montagne également Président de la Fédération nationale

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Alain MEUNIER
Maire de Porte-des-Bonnevaux

Ain

Patrick CHAIZE, Sénateur de l'Ain

Allier

Jacques TERRACOL,
Maire de Arfeuilles

Ardèche

Alain FEOUGIER,
Conseiller municipal de Saint-Michel-de-Boulogne

Cantal

Jean-Marc BOUDOU,
Maire de Vedrines-Saint-Loup et Vice-président Saint-Flour Communauté

Drôme

Éric BELVAUX,
adjoint au Maire de Die

Haute-Loire

Michel CLEMENSAT,
Maire de Chassignolles

Haute-Savoie

Loïc HERVE, Sénateur de la Haute-Savoie et Conseiller municipal de Marnaz

Isère

Guy CHARRON, Adjoint au maire de Lans-en-Vercors

Savoie

Georges COMMUNAL,
Maire de Arvillard

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Michel BOURGEOIS
Maire de Entre-Deux-Monts

Côte d'Or

Anne-Catherine LOISIER,
Sénatrice de la Côte d'Or

Doubs

Daniel PERRIN, Maire de Mouthe

Haute-Saône

Philippe MARTIN,
Maire de Velloreille-les-Choye

Jura

André JOURD'HUI,
Adjoint au maire de Poligny

Nièvre

Jany SIMEON,
Maire de La-Chapelle-Saint-André

Saône-et-Loire

Jacques HUMBERT,
Conseiller municipal de Boyer

Territoire de Belfort

William HAMICHE,
Conseiller municipal à Rougemont-le-Château

Yonne

Franck MANSANTI, Adjoint au maire de Flogny-la-Chapelle

CORSE

Jean-Jacques GIANNI,
Maire d'Evisa

Corse du Sud

Pierre BELLINI,
Maire de Carbuccia

Haute-Corse

Bernard FRANCESCHETTI,
Maire d'Asco

GRAND EST

Philippe CANOT
Maire de Sécheval

LORRAINE

Alain GODARD
Maire de Gemonville

Meurthe-et-Moselle

René DENILLE,
Adjoint au maire de Chavigny

Meuse

Franck MENONVILLE,
Sénateur de la Meuse et Conseiller municipal à Stainville

Moselle

Marcel AMPS,
Maire de Marimont-les-Benestroff

Vosges

Jérôme THOMAS,
Maire de Gigny

ASSOCIATION D'ALSACE

Bas-Rhin

Jean-Louis BATT,
Maire de Lutzelhouse

Haut-Rhin

Jean-Luc MARTINI,
Maire de Willer-sur-Thur

Associations rattachées à l'Union Régionale Grand-Est

Ardennes

Philippe CANOT,
Maire de Secheval

Aube

Vanina PAOLI-GAGIN,
Sénatrice de l'Aube

Haute-Marne

Gilles DESNOUVEAUX,
Maire de Reynel

Marne

Franck CALLENS,
2^e adjoint au maire de Verzy

12 MEMBRES ÉLUS

Marie-Louise HARALAMBON,
ancienne secrétaire de la FNCOFOR.

Jean Pierre MICHEL, ancien trésorier de la FNCOFOR.

Nello BROGLIO, ancien vice-président du Conseil d'Administration de la FNCOFOR.

Pierre GRANDADAM, ancien 1^{er} vice-président du Conseil d'Administration de la FNCOFOR.

Jean-Claude HUMBERT, ancien membre de droit au Conseil d'Administration de la FNCOFOR.

Roger VILLIEN, ancien membre de droit au Conseil d'Administration de la FNCOFOR.

François CHARLIER, Maire **MARTOT**, vice-président de l'UR Normandie
Henri COUDERC, Maire de Cans et Cévennes vice-président des collectivités forestières de la Lozère

Gisèle JOURDA, sénatrice, membre des communes forestières de l'Aude
Philippe MACHEDA, vice-président des communes forestières de Haute-Savoie
Stéphane MAGOT, maire de Peyrilles, vice-président de l'Union Régionale des collectivités forestières d'Occitanie
Denis SOULÉ, conseiller municipal de Lodes, vice-président des communes forestières de Haute-Garonne

ILE-DE-FRANCE

Mathieu DELCAMBRE
Adjoint au maire de Boutigny-sur-Essonne

NORMANDIE

Jacques CHARRON
Maire de Vateville-la-Rue

NOUVELLE-AQUITAINE

Michel CASTAN
Conseiller municipal de Tardets-Sorholus

Corèze, Creuse, Dordogne, Haute-Vienne

Jean-Michel BERTRAND,
Maire de Bersac-sur-Rivalier

Gironde

Jean-Claude PEINTRE,
Adjoint au maire d'Hourtin

Landes

Gérard NAPIAS,
Maire de Lit-et-Mixe

Pyrénées-Atlantiques

Daniel ARRIBERE,
Conseiller municipal de Lay-Lamidou

OCCITANIE

Francis CROS
Maire de La Salvetat-sur-Agout

Ariège

Frédéric LAFFONT,
Maire de Montferrier

Aude

Jacques GALY,
Maire de Lapradelle-Puilaurens

Aveyron

Geneviève GASQ BARES,
Maire de Condom-d'Aubrac

Gard

Cédric CLEMENTE,
Maire de Lirac

Gers

Serge DUCAMIN, Adjoint au maire de Monlezun-d'Armagnac

Haute-Garonne

Denis MARTIN,
Maire de Estenos

Hautes-Pyrénées

Thibault MAURIN,
Maire-adjoint de Campan

Hérault

Max ALLIES,
Maire de Castanet-le-Haut

Lot

Francis LABORIE,
Maire de Sousceyrac-en-Quercy

Lozère

Christian MALAVIEILLE,
Maire délégué de Javols à Peyre-en-Aubrac

Pyrénées-Orientales

Daniel BAUX,
Maire de La Bastide

Tarn

Cédric CARME,
Adjoint au maire de Saint-Amans-Soult

PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

Jean BACCI
Sénateur du Var

Alpes-de-Haute-Provence

Sandrine COSSERAT,
Maire de Volonne

Alpes-Maritimes

Martine BARENGO FERRIER,
Maire de La Bollène-Vesubie

Bouches-du-Rhône

Christian DELAVET,
Maire de Saint-Antonin-sur-Bayon

Hautes-Alpes

Patricia MORHET-RICHAUD,
Conseillère municipale de Lazer

Vaucluse

Jean-Pierre RANCHON,
Adjoint au maire de Sault

Associations non rattachées à une Union Régionale

Cher-et-Indre

Jean-Marie DELEUZE,
Maire de Verneuil

Nord-et-Aisne

Thierry REGHEM,
Maire de Trélon

Le réseau



AUVERGNE RHÔNE-ALPES

auvergnerhonealpes@communesforestieres.org

ANTENNE CHAMBÉRY

La Ruche
256, rue de la République - 73000 CHAMBÉRY
04 79 60 49 05

ANTENNE LEMPDES

Maison de la Forêt et du Bois
10, allée des Eaux et Forêts - Marmilhat
63370 LEMPDES
04 73 83 64 67

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Maison de la Forêt et du Bois
20, rue François Villon - 25041 BESANÇON Cedex
bourgognefranchecomte@communesforestieres.org
03 81 41 26 44

CORSE

Maison de l'agriculture
19, avenue Noël Franchini - 20090 AJACCIO
cofor-corsesud@orange.fr
04 95 70 44 73

GRAND EST

80, Boulevard Maréchal Foch - 54520 LAXOU
grandest@communesforestieres.org
03 29 75 05 52

ÎLE-DE-FRANCE (réseau d'élus)

13, rue du Général Bertrand - 75007 PARIS
iledefrance@communesforestieres.org
06 42 54 65 19

NOUVELLE-AQUITAINE

nouvelleaquitaine@communesforestieres.org
05 59 39 06 65

ANTENNE AQUITAINE

32, rue Gambetta - 64400 OLORON-SAINTE-MARIE
06 38 85 49 52

ANTENNE LIMOUSIN

SAFRAN - 2, avenue Georges Guingouin
CS 80912 Panazol - 87017 LIMOGES Cedex 1
06 68 02 99 01

NORMANDIE

1, rue des Côtes - 76520 MONTMAIN
normandie@communesforestieres.org
06 17 96 38 80

OCCITANIE

Les Athamantes n°4 - 740, avenue des Apothicaires
34090 MONTPELLIER
occitanie@communesforestieres.org
04 11 75 85 17

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Pavillon de Chasse du Roy René - CD7 Valabre
13120 GARDANNE
paca@communesforestieres.org
04 42 65 43 93

Massif Central

Comité Massif Central des Communes Forestières -
Maison de la Forêt et du Bois
10, allée des Eaux et Forêts - Marmilhat
63370 LEMPDES
massifcentral@communesforestieres.org
07 77 22 05 24 | 06 28 47 20 34

Massif des Pyrénées

Union Grand Sud
6, rue du Barry - 31210 MONTREJEAU
grandsud@communesforestieres.org
05 61 88 38 34

BRETAGNE

CENTRE-VAL DE LOIRE

Communes forestières Cher et Indre

HAUTS-DE-FRANCE

Communes forestières Nord et Aisne
Mairie - 1, place Jean Jaurès - 59132 TRÉLON
03 27 60 82 20

PAYS DE LA LOIRE

Pour les 4 régions ci-dessus,
n'hésitez pas à contacter la Fédération:
federation@communesforestieres.org
01 45 67 47 98



salon des maires

et des collectivités locales

mar. 22 | mer. 23 | jeu. 24
novembre 2022

PARIS
Porte de Versailles

RETROUVEZ LA FÉDÉRATION AU SALON DES MAIRES

Pavillon 4 Développement & Attractivité territoriales

Des événements seront organisés sur le stand de la Fédération nationale des Communes forestières. N'hésitez pas à suivre nos actualités!

STAND B01



Un programme complet sera disponible sur le site
➔ fncofor.fr

Avec le soutien de :



Marc FESNEAU et Dominique JARLIER
au Salon des Maires et des Collectivités 2021

